

2741



OCDE/OECD

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

CLUB DU SAHEL



SAHEL D (88)315
Novembre 1988
Or. fr.

DIFFUSION GENERALE

L'AIDE ALIMENTAIRE AU SAHEL

BILAN 1987/88

Les idées exprimées et les faits exposés dans cette étude le sont sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.

Mots clés : Aide alimentaire/Bilans alimentaires/
Besoins alimentaires/Estimations des besoins/
Opérations [triangulaires]/Fonds de contrepartie/
Aspects [logistiques]/Coopération internationale.

Rédaction : Stéphane Jost et
Jean-Jacques Gabas

S O M M A I R E

I N T R O D U C T I O N

I - EVOLUTIONS RECENTES CONCERNANT L'AIDE ALIMENTAIRE AU SAHEL

1.1 Evolutions générales

1.2 Répartition par pays destinataires

1.3 Evolution par pays ou organismes donateurs

a) Etats-Unis

b) Communauté Economique Européenne

c) Pays membres de la C.E.E.

d) Canada

e) Autres pays

f) Programme Alimentaire Mondial

g) U.N.I.C.E.F.

h) Organisations Non Gouvernementales

i) Banque Mondiale

1.4 Bilans des évolutions constatées

a) Evaluation des récoltes et des besoins

b) Acheminement des aides alimentaires,
problèmes logistiques

c) Programmation des livraisons

d) Opérations triangulaires

e) Actions de substitution

f) Utilisation et impact des aides fournies

g) Fonds de contrepartie

h) Aide alimentaire et aide totale

i) Code de bonne conduite

II - AIDE ALIMENTAIRE DANS LES BILANS ALIMENTAIRES

2.1 Rappel du schéma des lignes de défense

2.2 Structures concernées

- a) Niveau national
- b) Niveau régional
- c) Niveau international
- d) Concertations locales

2.3 Paramètres des bilans alimentaires

- a) Généralités
- b) Production
- c) Estimation des pertes et semences
- d) Stocks paysans
- e) Estimation de la population
- f) Importations céréalier
- g) Consommation céréalière par habitant

C O N C L U S I O N

A N N E X E S

SIGLES UTILISES

- A.C.D.I. : Agence Canadienne de Développement International
- B.I.C.E.P. : Bonus Incentive Commodity Export Programm (Subventions à l'exportation de produits agricoles)
- C.I.L.S.S. : Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
- C.N.A.U.R. : Comité National d'Action d'Urgence et de Réhabilitation
- C.N.A.V.S. : Comité National d'Aide aux Victimes de la Sécheresse
- C.S.A. : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- D.I.A.P.E.R. : Projet Diagnostic Permanent
- E.E.P. : Export Enhancement Program (Subventions à l'exportation de produits agricoles américains)
- F.A.O. : Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation)
- I.F.P.R.I. : International Food Policy Research Institute
- O.N.G. : Organisation Non Gouvernementale
- O.P.A.M. : Office des Produits Agricoles du Mali
- O.P.V.N. : Office des Produits Vivriers du Niger
- P.A.M. : Programme Alimentaire Mondial
- PL 480 : Public Law 480 (programme d'aide alimentaire des Etats-Unis)
- P.R.M.C. : Programme de Restructuration du Marché Céréalier (Mali)
- U.S.A.I.D. : United States Agency for International Development
- U.S.D.A. : United States Department of Agriculture

L'AIDE ALIMENTAIRE
AU SAHEL

BILAN 1987-1988

INTRODUCTION

Depuis maintenant 4 années, le réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel se réunit à l'automne pour examiner les premières estimations de production de la campagne agricole, mais aussi pour faire une évaluation du déroulement de la campagne agricole précédente et du suivi qu'y ont apporté les donateurs, à travers notamment l'aide alimentaire. Depuis 1985, plusieurs rapports ont ainsi été réalisés pour dresser le bilan des aides alimentaires reçues par les pays du C.I.L.S.S. et étudier les problèmes rencontrés.

Lors de la dernière rencontre du réseau, en novembre 1987, à l'issue de la présentation du rapport "L'aide alimentaire au Sahel : bilan 1986/1987", les participants ont souhaité qu'à l'avenir ce bilan soit élargi et que soient "rapprochées les informations sur l'aide alimentaire des statistiques faisant partie des bilans céréaliers" (1) pour faire ainsi le lien avec les informations relatives à la consommation, aux échanges commerciaux, etc.

La réunion a aussi estimé "qu'il serait utile de disposer, pour l'aide alimentaire comme pour le bilan céréalier, d'une analyse ex-post de l'estimation initiale des besoins d'aide alimentaire" (1). Dans cette optique, à l'analyse des flux d'aide alimentaire telle qu'elle a déjà été menée dans les rapports précédents, doit donc s'ajouter une analyse plus fine des relations entre les différents paramètres des bilans alimentaires et des problèmes rencontrés pour leur établissement.

Ce rapport se décompose ainsi en deux parties :

- La première partie dresse le bilan des aides alimentaires sur la campagne 1987/1988 en suivant le plan des rapports antérieurs : évolutions générales, répartitions par pays destinataires ou par donateurs, évolutions constatées (logistique, opérations triangulaires, fonds de contrepartie, etc.)

(1) Club du Sahel : Compte rendu de la réunion du réseau pour la prévention des crises alimentaires dans le Sahel, Paris 19/20 novembre 1987.

- Dans une seconde partie, l'aide alimentaire sera replacée dans le cadre plus large des bilans céréaliers et de son rôle pour garantir la sécurité alimentaire. Nous examinerons donc successivement les différents paramètres intervenant dans l'établissement des bilans en suivant la hiérarchie des différentes lignes de défense identifiées lors du colloque de Mindelo sur les politiques céréalières dans les pays du Sahel : récolte et stocks paysans, stocks nationaux, achats dans les pays voisins (commerce régional) et marché international (importations commerciales et aide alimentaire).

L'objet de cet exercice n'est pas tant de donner ou discuter les chiffres arrêtés pour la campagne 1987/1988, que d'identifier les problèmes rencontrés pour les estimer. En précisant les informations dont on dispose... et celles dont on ne dispose pas, nous pourrons identifier les domaines qui posent problème tout en évaluant les efforts déjà entrepris pour améliorer notre connaissance de la situation. Il s'agit donc davantage d'un travail sur les méthodologies que de la réalisation d'un bilan précis.

Le secrétariat du Club du Sahel a proposé d'approfondir ce travail sur quelques pays seulement, dans un premier temps. Une mission au Niger et au Sénégal, avec une courte escale au Mali, a ainsi permis de recueillir davantage d'informations sur ces pays. En outre, comme chaque année, un questionnaire a été envoyé aux principaux donateurs pour leur demander de transmettre leurs statistiques et commentaires sur l'aide alimentaire qu'ils ont fournie aux pays du C.I.L.S.S. en 1987/1988. Des rencontres avec certains donateurs, services de la F.A.O. et du P.A.M. et avec des opérateurs privés ont également permis de compléter les données disponibles. Les auteurs de ce rapport remercient vivement toutes les personnes qui ont fourni des informations et collaboré à la réalisation de ce document.

I - EVOLUTIONS RECENTES CONCERNANT L'AIDE ALIMENTAIRE DU SAHEL

1.1 - EVOLUTIONS GENERALES

Par rapport aux années de sécheresse 1984/1985, la situation alimentaire des pays du Sahel s'est améliorée en 1985/1986 et 1986/1987 et la production a retrouvé des niveaux satisfaisants. En 1987/1988, sauf pour le Sénégal, le Cap Vert, la Gambie et la Guinée, les résultats des récoltes ont cependant été moins bons que l'année précédente et la production céréalière totale des pays du C.I.L.S.S. est repassée sous la barre des 7 millions de tonnes, illustrant, s'il est encore besoin, la perpétuelle variation des niveaux de production agricole au Sahel.

Face à ces fortes variations, les quantités d'aide alimentaire fournies aux pays du Sahel compensent les bas niveaux de production des années déficitaires. Néanmoins, en 1987/1988 les dotations d'aide alimentaire ont atteint un niveau à peu près comparable à celui de 1986/1987. D'après les données de la F.A.O. (rapport spécial sur l'Afrique d'octobre 1988), les dotations annoncées par les donateurs à cette date atteignaient les 454 000 tonnes - contre 494 000 tonnes en octobre 1987- (voir tableau 1)

A ce chiffre, il faut ajouter plus de 30 000 tonnes qui ont fait l'objet d'achats locaux (voir § 1.3 c). Par ailleurs l'équivalent financier de quelques milliers de tonnes a été octroyé dans le cadre d'actions de substitution (voir § 1.3 e).

Il convient de préciser que ces chiffres recensent les dotations officiellement annoncées par les donateurs, dont certaines peuvent être livrées après la fin de la campagne 1987/1988, voire transformées ou annulées. La comparaison des chiffres des dotations annoncées avec ceux fournis par les donateurs eux-mêmes n'est pas toujours évidente car les périodes de référence ne sont pas les mêmes. Nous en reparlerons dans la deuxième partie du rapport.

Avec son nouveau système d'information sur l'aide alimentaire, INTERFAIS (voir § 1.4 b), le P.A.M. dispose lui aussi de statistiques détaillées sur l'ensemble des livraisons d'aide alimentaire au Sahel. Pour 1987/1988, il recense un total de 435 900 tonnes de céréales et de près de 60 000 tonnes de produits non céréaliers. Néanmoins la comparaison des deux sources statistiques révèle des variations parfois importantes selon les pays. Nous en reparlerons plus loin (voir § 1.4 b). Dans les parties suivantes, nous utiliserons les statistiques F.A.O. car, établies depuis 1970/1971, elles permettent de suivre les évolutions des dotations.

Tableau 1

AIDE ALIMENTAIRE EN CEREALES AUX PAYS DU SAHEL 1970-71/1988
 (en milliers de tonnes)

ANNEES	BURKINA	CAP VERT	GAMBIE	GUINEE	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TCHAD	CILSS	MONDE
70/71	47,8	0,0	2,6	0,0	27,0	8,4	4,6	15,8	0,1	106,3	12 357,3
71/72	35,1	0,0	1,9	0,0	32,0	29,5	13,0	37,3	0,0	148,8	12 512,8
72/73	30,7	0,0	3,9	0,0	64,9	24,6	45,7	37,8	10,0	217,6	9 964,1
73/74	107,9	0,0	7,6	0,0	179,9	95,2	195,0	101,3	66,5	753,4	5 818,7
74/75	28,0	6,9	9,0	10,9	106,5	47,9	72,5	26,8	19,7	328,2	8 399,6
75/76	15,7	14,9	3,0	10,0	39,1	26,9	85,5	16,1	3,6	214,8	6 844,0
76/77	22,0	22,6	2,7	14,2	0,2	28,9	66,0	30,9	33,9	201,4	9 042,4
77/78	50,5	48,3	17,6	23,3	32,8	51,0	19,9	166,7	47,2	457,3	9 211,3
78/79	49,1	30,9	7,4	16,5	21,5	31,1	23,3	59,9	22,9	262,6	9 499,7
79/80	36,5	34,1	6,8	17,6	21,8	26,2	9,1	60,8	16,2	229,1	8 886,9
80/81	51,1	31,1	16,2	26,2	50,3	106,2	10,9	152,5	14,1	458,6	8 942,2
81/82	80,9	53,6	21,0	30,3	66,4	86,4	71,4	82,7	28,6	521,3	9 140,2
82/83	45,4	34,8	12,8	34,9	88,1	71,3	11,8	91,0	36,0	426,1	9 238,0
83/84	57,3	62,5	18,8	19,4	110,4	128,8	12,9	150,5	68,8	629,4	9 868,7
84/85	124,2	49,6	20,6	30,9	266,4	135,1	221,3	130,4	163,3	1 141,8	12 494,2
85/86	109,2	50,7	16,3	16,3	82,8	136,5	97,2	117,2	73,5	699,7	10 804,9
86/87	31,9	88,4	24,8	18,8	51,2	81,6	32,6	122,7	42,7	694,7	
87/88	72,0	41,0	16,0	10,0	33,0	81,0	102,0	79,0	20,0	454,0	
70/88	995,3	569,4	209,0	279,3	1 274,3	1 196,6	1 074,7	1 479,4	667,1	7 745,1	

1.2 - REPARTITION PAR PAYS DESTINATAIRES

Quatre pays du C.I.L.S.S. se partagent les trois quarts de l'aide alimentaire octroyée par les donateurs en 1987/1988 : le Niger, le Sénégal, la Mauritanie et le Burkina. Les courbes des dations d'aide alimentaire recues depuis 1970/1971 permettent de visualiser pour chacun des pays l'historique et les tendances d'évolution (voir pages suivantes)

Les comparaisons des chiffres des dations annoncées avec ceux des besoins estimés en aide alimentaire (tableau 2) montrent, selon les chiffres de la F.A.O. au 1/10/88, que les engagements des donateurs excèdent de 34 000 tonnes les besoins, alors qu'à cette date il restait encore plus de 100 000 tonnes disponibles pour des achats locaux. L'excédent des dations par rapport aux besoins atteint ainsi 29 000 tonnes pour le Sénégal (+ 58 %), 21 000 tonnes pour la Mauritanie (+ 35 %), 12 000 tonnes pour le Burkina (+ 20 %) et le Niger (+13 %).

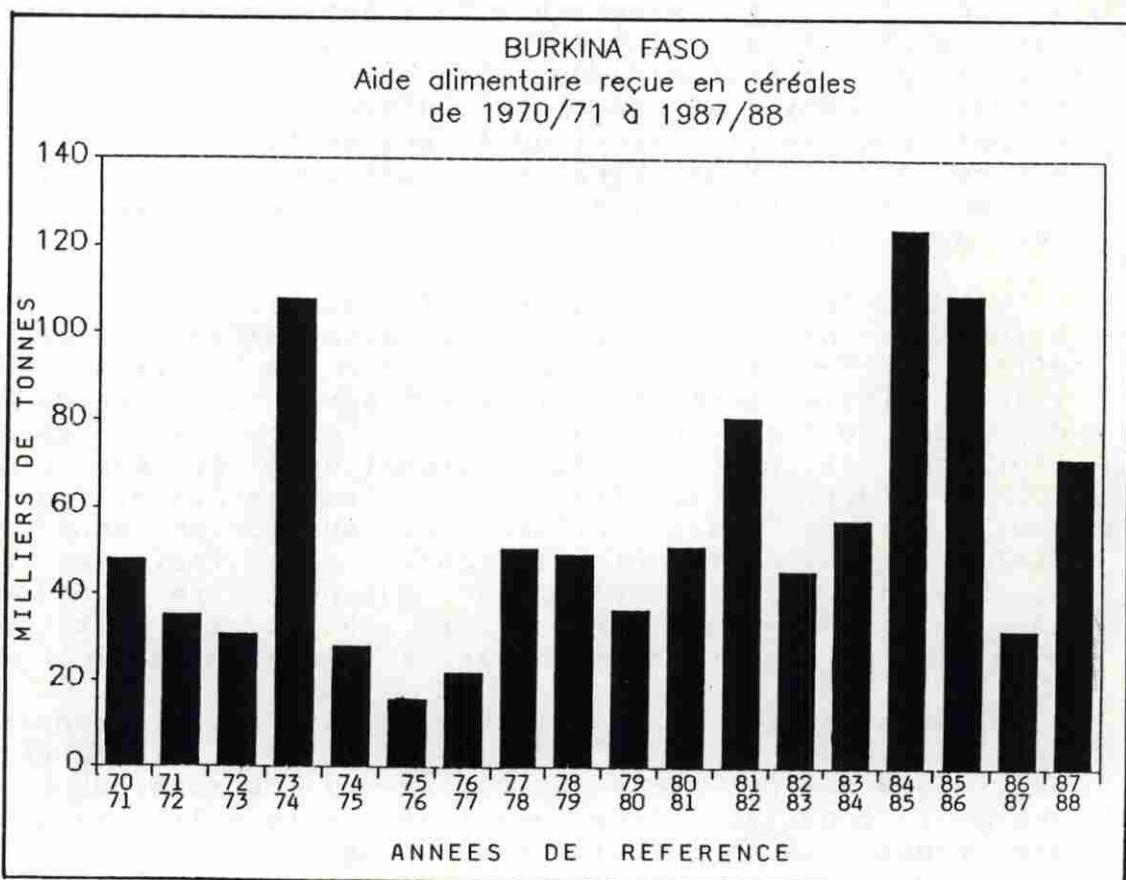
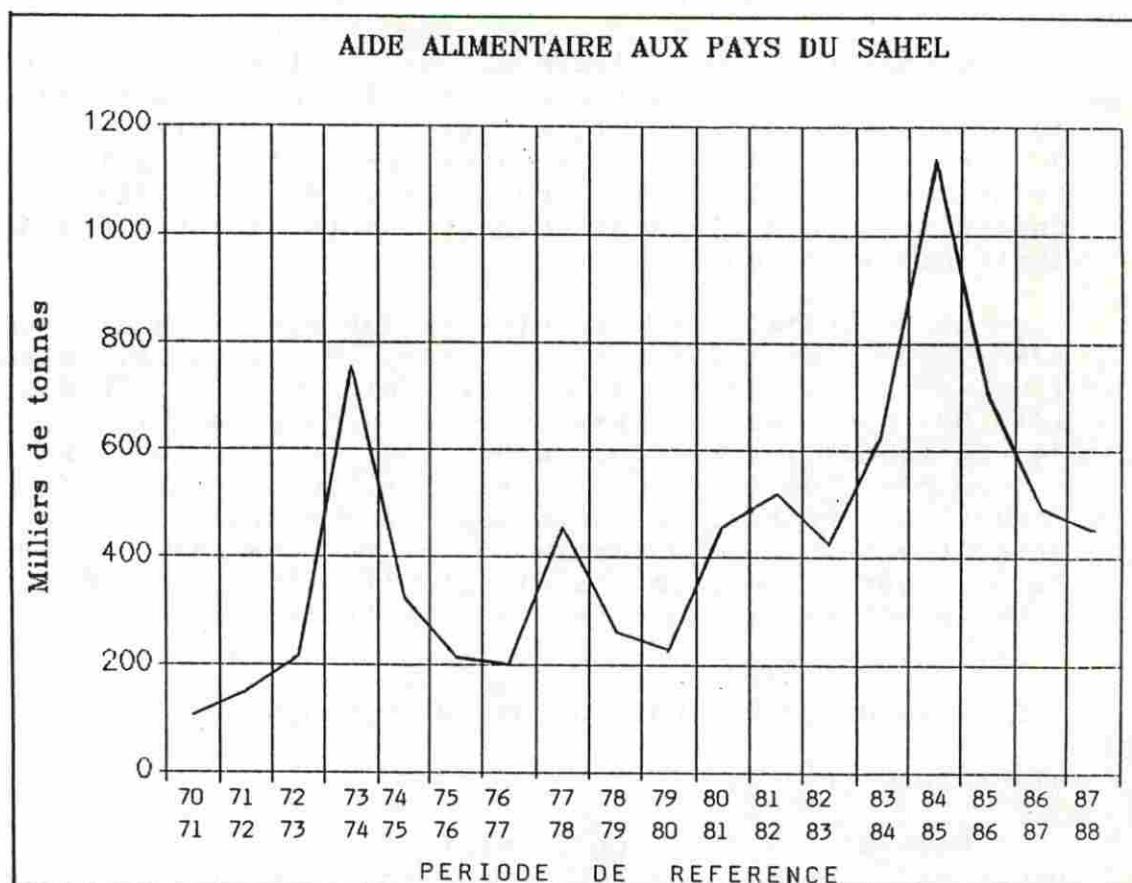
1.3 - EVOLUTION PAR PAYS OU ORGANISMES DONATEURS

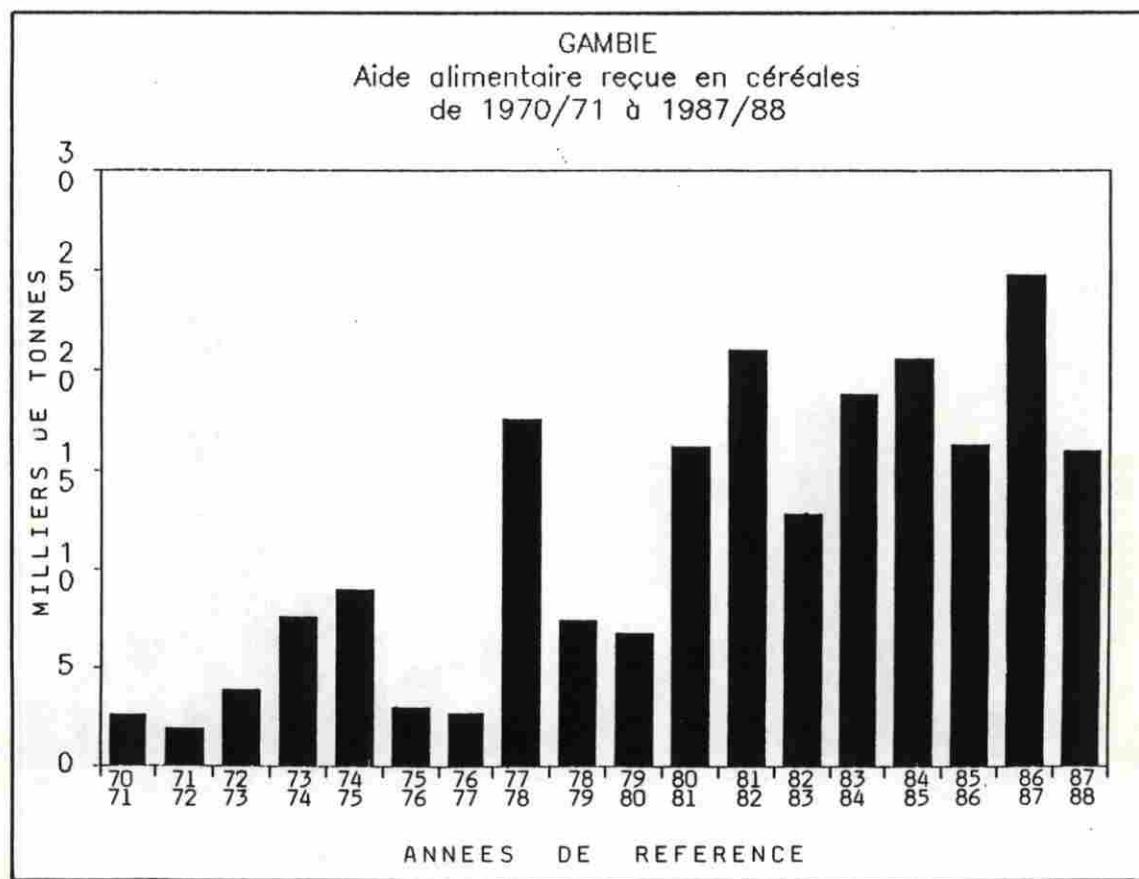
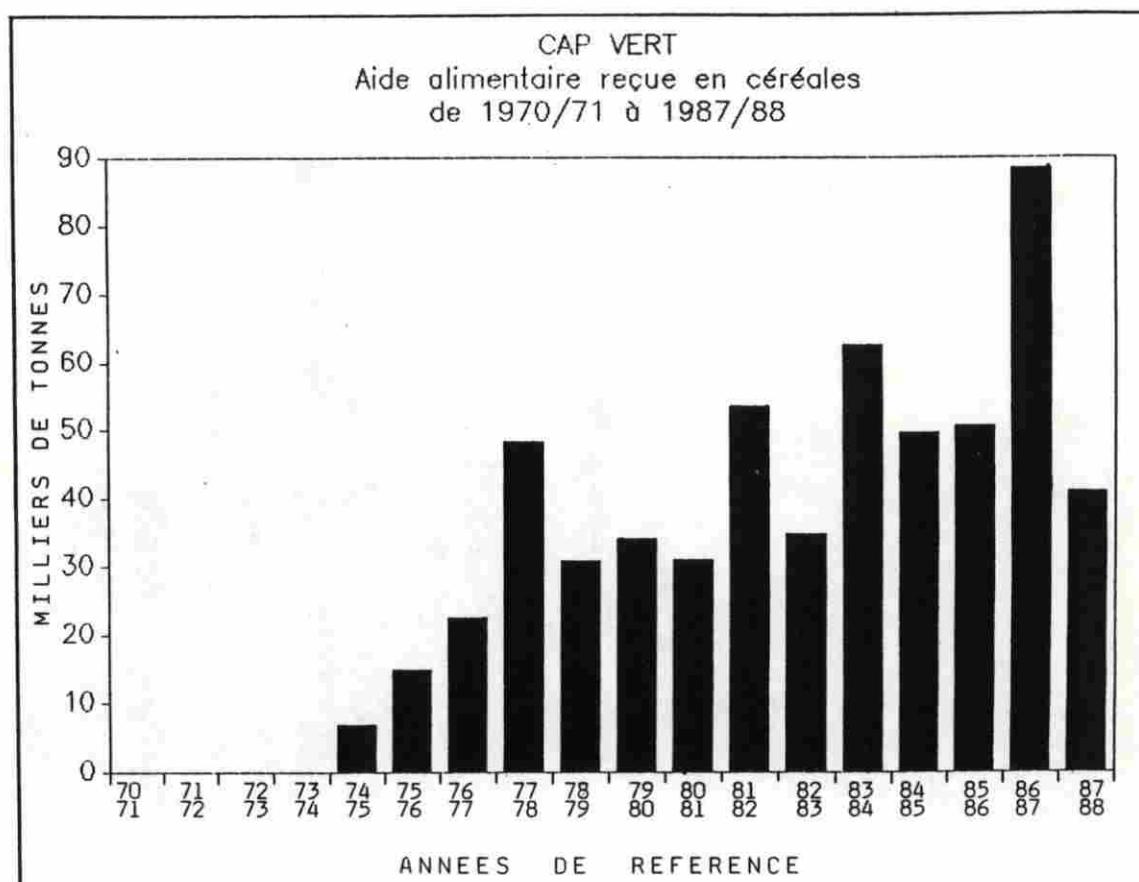
a) Etats-Unis

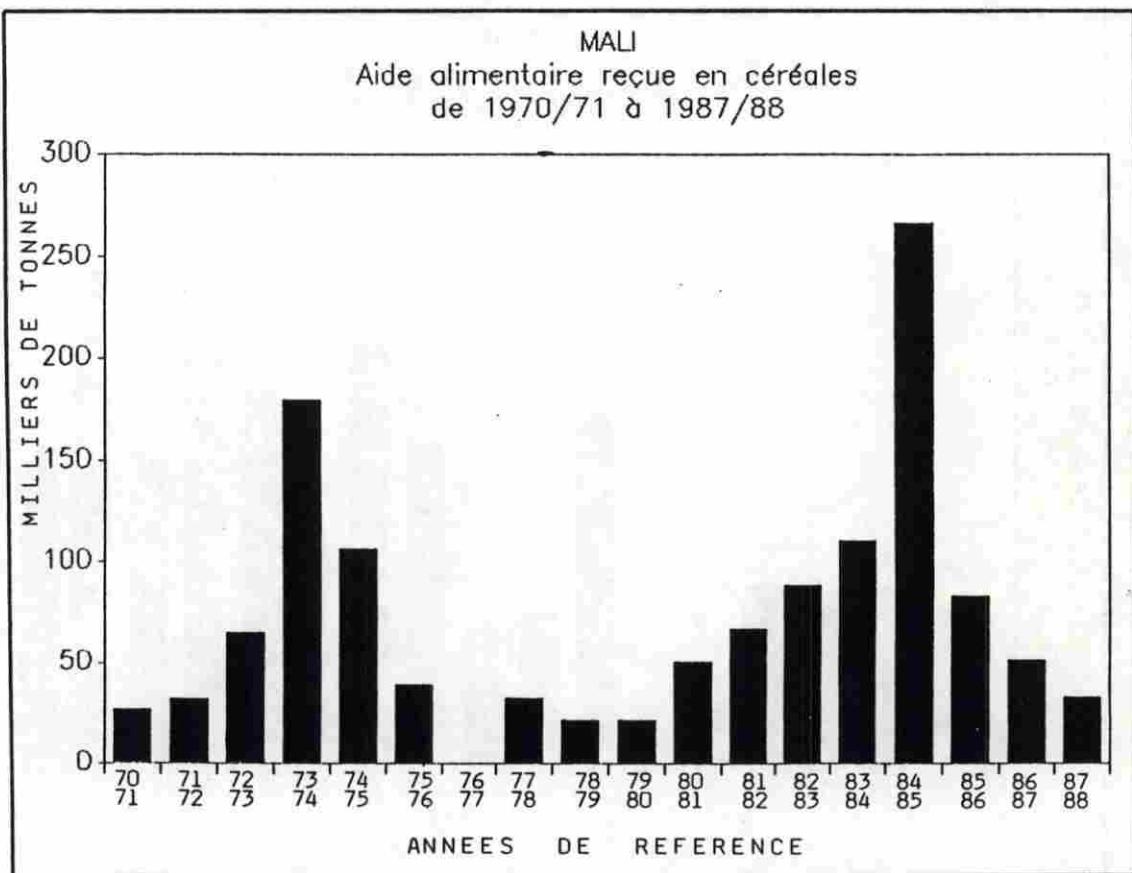
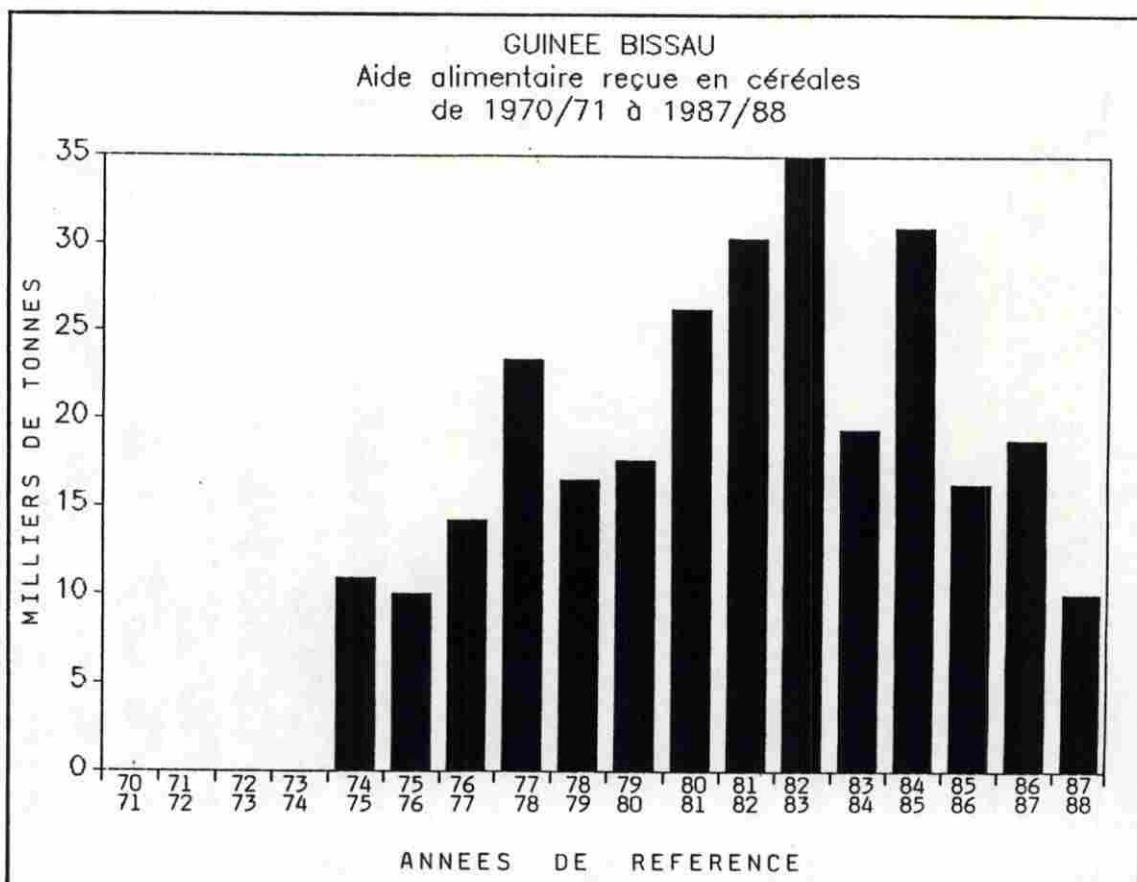
Les Etats-Unis confirment à nouveau pour cette campagne leur place de premier fournisseur d'aide alimentaire au Sahel (voir tableau 3). Avec près de 220 000 tonnes annoncées en juin 1988, ils couvrent presque la moitié (47 %) des engagements de l'ensemble des donateurs, (contre 39,3 % en octobre 1987). Ce pourcentage monte même à 54 % pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (100 % en Guinée Conakry et en Côte d'Ivoire). Le jeu des comparaisons montre ainsi qu'à eux seuls, les Etats-Unis ont couvert 95 % des besoins estimés pour le Sénégal, 90 % de ceux du Burkina, 57 % de ceux de la Mauritanie, 41 % de ceux du Niger.

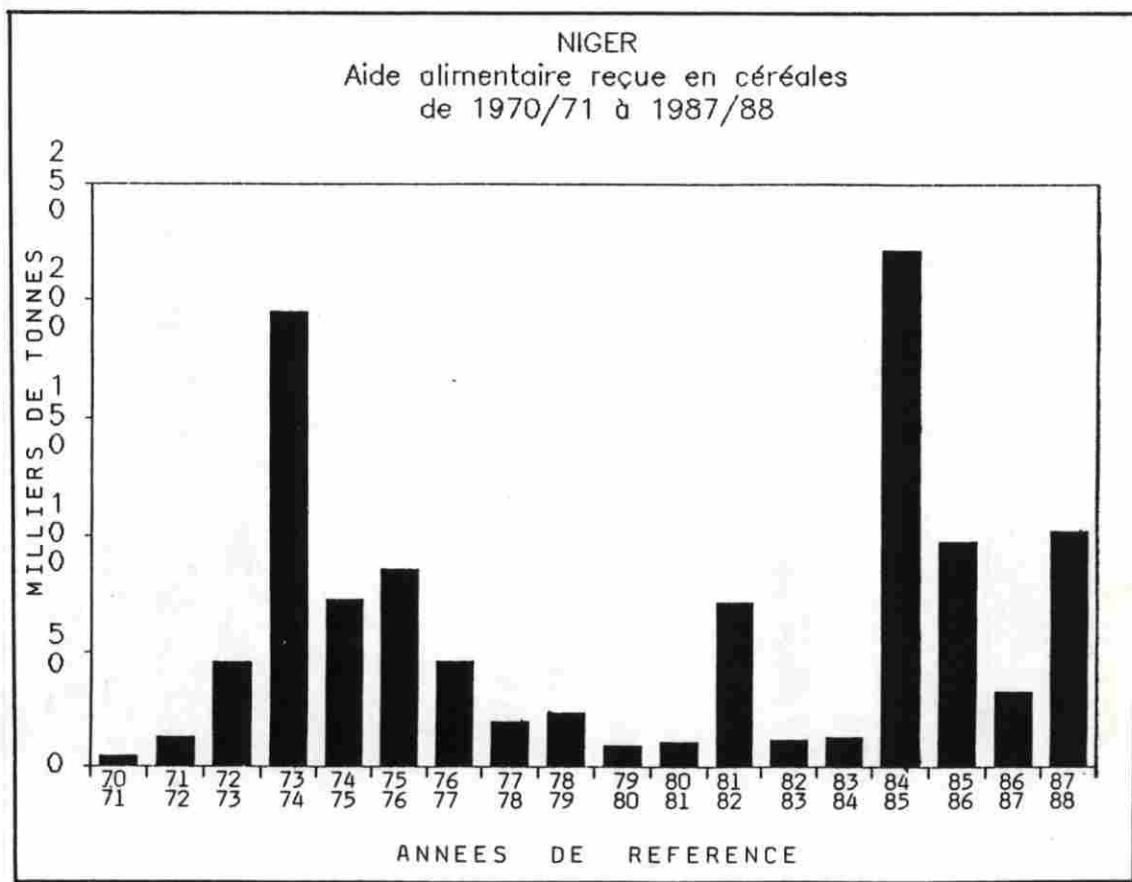
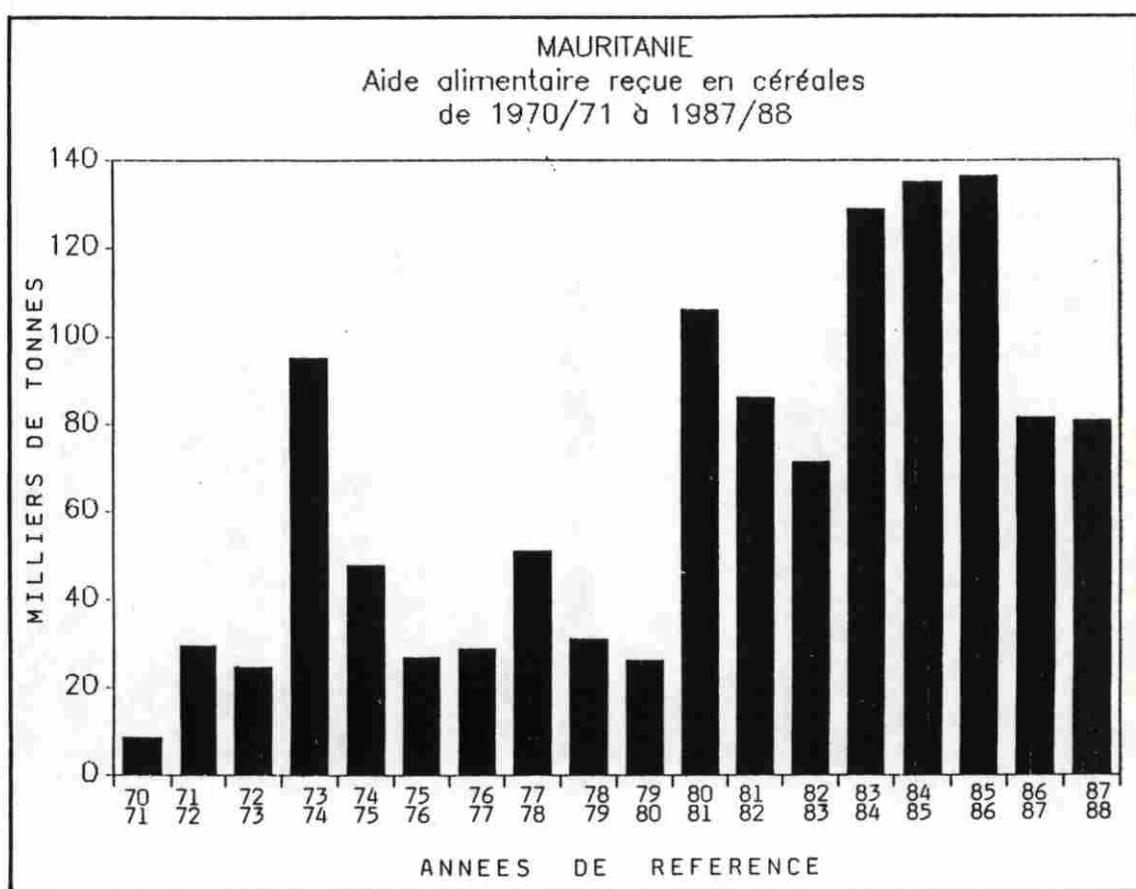
Les chiffres fournis par l'U.S.A.I.D. sur l'aide alimentaire américaine au Sahel (tableau 4) sont légèrement différents de ceux de la F.A.O. car ils correspondent à l'année civile (année fiscale aux Etats-Unis). Près de 20 % des aides ont été accordés dans le cadre de programmes d'urgence, et plus de 40 % transitent par des O.N.G. (C.R.S., Care, World Vision ...) ou par le P.A.M. Près des deux tiers de l'aide alimentaire américaine sont donc utilisés pour des distributions gratuites. Le reste correspond à "l'aide programme" qui peut être revendue et générer des fonds de contrepartie (section 206 du titre II de la PL 480, le programme d'aide alimentaire américain).

Par ailleurs, 17 500 tonnes ont été fournies en 1988 au Sénégal dans le cadre du titre I. En 1987, le Sénégal en avait reçu 54 000 tonnes. Le titre I correspond à des ventes à conditions très avantageuses (crédit à taux très bas, remboursement sur plusieurs années).









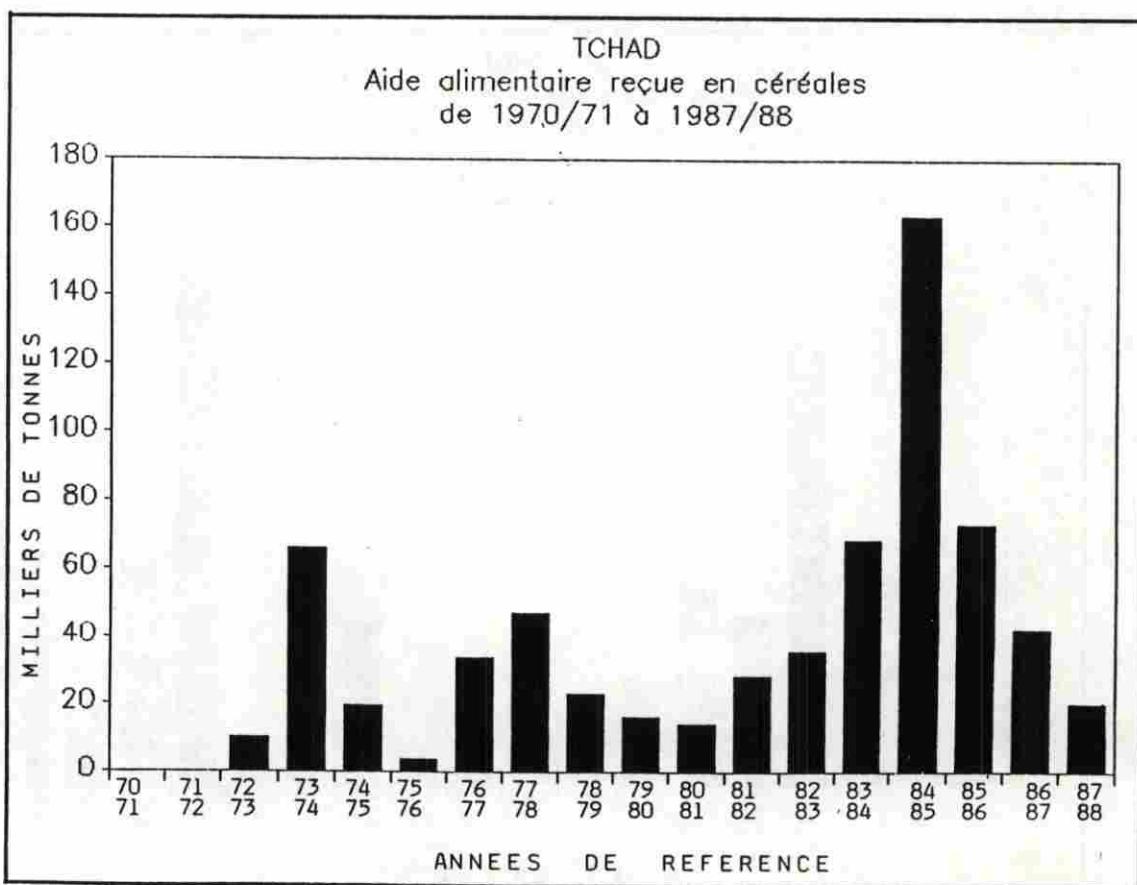
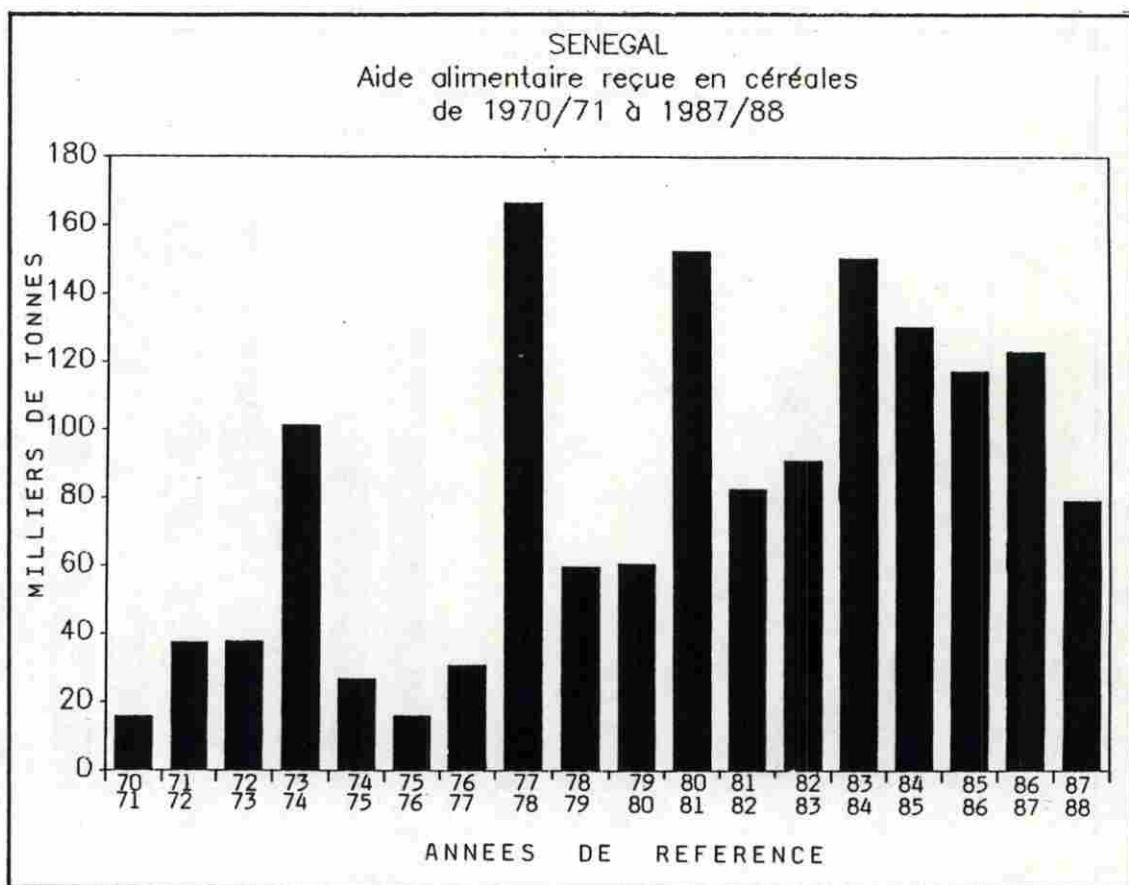


Tableau 2

COMPARAISON DES BESOINS EN AIDE ALIMENTAIRE AVEC LES ENGAGEMENTS DES DONATEURS
(Céréales, en milliers de tonnes)

PAYS	Besoins en aide alimentaire (1)	Dotations (2)	Aide reçue	Dotations /Besoins	Besoins pour achats locaux
BURKINA FASO	60,00	72,00	30,00	+ 12	60,00
CAP VERT	45,00	41,00	19,00	- 4	0,00
GAMBIE	15,00	16,00	14,00	+ 1	0,00
GUINEE BISSAU	10,00	10,00	3,00	0	0,00
MALI	50,00	33,00	0,00	- 17	30,00
MAURITANIE	60,00	81,00	32,00	+ 21	0,00
NIGER	90,00	102,00	45,00	+ 12	0,00
SENEGAL	50,00	79,00	50,00	+ 29	25,00
TCHAD	40,00	20,00	19,00	- 20	30,00
TOTAL CILSS	420,00	454,00	212,00	+ 34	145,00

Source : F.A.O. - Food supply and crop prospects in sub-saharan Africa
Special report, octobre 1988

Tableau 3

REPARTITION DES ENGAGEMENTS 98/99 D'AIDE ALIMENTAIRE
PAR PAYS OU ORGANISMES DONATEURS
(Chiffres F.A.O. : juin 1998)
(En millions de tonnes)

PAYS	ARABIE	AUTRICHE	CANADA	C.E.E.	JAPON	NIGERIA	SUEDE	SUISSE	U.S.A.	U.R.S.S.	P.A.M.	TOTAL
BURKINA			5,0	3,1					53,3		9,2	71,3
CAF VERT		5,0		13,2	2,5			1,5	15,0		37,2	
GAMBIE					2,4		0,3		11,3		1,3	15,3
GUINEE B.				6,9	1,7				3,0		0,7	10,3
MALI				4,0					12,2	1,0	15,9	33,1
MAURITANIE			7,0	30,0	4,1				34,5		4,5	30,1
NIGER	10,0		7,0	36,9	3,9	0,1			37,2		9,4	102,5
SENEGAL			16,1	0,2	8,3				47,4		20,3	93,3
TCHAD					11,1				4,4		4,3	20,3
TOTAL CILSS	10,0	5,0	30,1	92,2	37,6	0,1	0,3	1,5	218,8	1,0	67,3	464,4
	2,2	1,1	6,5	19,3	2,1	0,0	0,1	0,3	47,1	0,2	16,6	100,0

Tableau 4

AIDE ALIMENTAIRE DES ETATS-UNIS EN 1987 ET 1988
 (en tonnes)

P A Y S	1987	1988
BURKINA FASO	22 984	28 021
CAP VERT	19 264	17 000
GAMBIE	13 015	11 288
MALI	6 215	25 487
MAURITANIE	23 113	24 770
NIGER	4 859	22 669
SENEGAL	67 995	42 533
TCHAD	6 437	5 989
TOTAL GENERAL	163 882	177 757

La récente sécheresse qu'ont connue les Etats-Unis (déficits prévisionnels estimés entre 5 et 35 % selon les produits et selon les sources) aura peut-être des répercussions sur les quantités disponibles pour l'aide alimentaire américaine. Le département américain de l'agriculture, l'U.S.D.A., a ainsi prévenu son homologue de la coopération, l'U.S.A.I.D., des réductions de ses disponibilités en céréales pour l'exportation en 1988/1989 et des fonds habituellement alloués au programme d'aide alimentaire. L'augmentation du prix des céréales restreint également les quantités achetées par les organisations d'aide humanitaire. Reste à savoir si ces réductions affecteront surtout les pays du Sahel ou bien les principaux pays bénéficiaires de l'aide américaine (Egypte, Soudan, Bangladesh,...)

b) Communauté Economique Européenne

La Communauté Economique Européenne et ses Etats membres arrivent en seconde position des donateurs avec un peu moins de 20 % du total des dotations.

L'aide européenne a deux origines. Soit elle est financée sur le budget de la commission européenne, lui-même alimenté par les contributions des Etats membres (c'est l'aide communautaire), soit elle est directement gérée par les Etats membres. Il s'agit alors d'une aide bilatérale au même titre que les autres pays donateurs.

Sur ses actions communautaires, la C.E.E. a décidé d'envoyer en 1988 une aide alimentaire dans 3 pays du C.I.L.S.S., pour un total de 20 000 tonnes (voir tableau 5) :

- Le Cap Vert - il en est ainsi depuis plusieurs années - a reçu 9 000 tonnes de riz. Un programme d'aide alimentaire pluriannuelle a d'ailleurs été engagé sur ce pays. Il porte sur la fourniture chaque année pendant 3 ans (de 1987 à 1989) de 9 000 tonnes de céréales, 300 tonnes de lait en poudre et 200 tonnes d'huile végétale. Ce programme constitue la première opération juridiquement pluriannuelle menée par la C.E.E. Un tel accord simplifie les procédures de mise en oeuvre de l'aide. De plus, il permet de négocier davantage les conditions d'utilisation et de gestion de l'aide et de mieux prévoir les responsabilités de chacun, car pour une aide annuelle, on a plus facilement tendance à repousser les problèmes d'une année sur l'autre. Les fonds de revente de l'aide européenne sont versés dans un fonds de développement national et financent des "projets à haute intensité de main-d'œuvre". La C.E.E. souhaite renégocier les prix de vente, considérés actuellement trop bas, des produits laitiers qu'elle fournit.

- La Guinée Bissau a bénéficié, comme en 1986, d'une aide de 6 000 tonnes de céréales, de 300 tonnes de lait en poudre et de 100 tonnes de butteroil.

Tableau 5

AIDE ALIMENTAIRE EN CEREALES DE LA C.E.E. EN 1986, 1987 ET 1988
 (en tonnes)

P A Y S	1986	1987	1988
BURKINA FASO	(1)	(3)	
CAP VERT	9 000	9 000	9 000
GAMBIE			
GUINEE BISSAU	6 000		6 000
MALI	(1)	(2)	
MAURITANIE	12 000	12 000	
NIGER	(1)	5 000	5 000
SENEGAL		(2)	
TCHAD	(1)	(2) + (3)	
 TOTAL CEREALES DIRECTES	27 000	26 000	20 000

- (1) Actions de substitution sur la ligne 929 du budget 1986 : total 55 000 tonnes équivalent céréales
- (2) Actions de substitution sur ligne 9280 : total 1,62 million d'ECU
- (3) Actions de substitution sur ligne 929 : total 45 000 tonnes équivalent céréales, soit 4,33 millions d'ECU.

Source : C.E.E., DG VIII

- Le Niger, qui a déjà reçu 5 000 tonnes de maïs jaune en novembre 1987, doit recevoir 5 000 tonnes de blé en 1988. Par ailleurs, la C.E.E. a autorisé le prélèvement et financé les frais de distribution de 17 400 tonnes du stock de l'O.P.V.N.

- La Mauritanie aura également reçu 12 000 tonnes de blé, 400 tonnes de lait en poudre et 400 tonnes de butteroil en 1988, mais il s'agit de l'exécution d'une aide décidée en 1987 et reportée au vu de l'importance des stocks mauritaniens et des problèmes rencontrés en 1987 pour l'écoulement des produits livrés en 1986. C'est pourquoi un accord a été signé en août 1988 avec le Commissariat à la sécurité alimentaire mauritanien, pour bien préciser les conditions d'utilisation de l'aide 1987 et apurer la situation sur 1986. Cet accord précise ainsi que la vente des produits et le versement des fonds doivent être effectués dans un délai de 6 mois après la livraison. L'utilisation des fonds sera précisée suite aux propositions du fonds commun de contrepartie. Comme au Cap Vert, la C.E.E. souhaite rediscuter les prix de vente des produits laitiers. Pour 1988, aucune nouvelle aide n'est encore envisagée.

Parallèlement aux aides en céréales importées, il ne faut pas oublier les autres formes d'utilisation des budgets aide alimentaire de la C.E.E. à travers les actions de substitution.

- En 1986, la nouvelle ligne budgétaire "actions de substitution" (ligne 929) était dotée de 10 millions d'ECU, principalement affectés dans des pays du Sahel (fourniture de l'équivalent financier de 55 000 tonnes de céréales).

- En 1987, cette ligne budgétaire n'était plus dotée que de 5 millions d'ECU, qui ont bénéficié au Mali (eq. 20 000 tonnes soit 1,60 M ECU), au Sénégal (eq. 10 000 tonnes soit 1,09 M ECU) et au Tchad (eq. 15 000 tonnes soit 1,64 M ECU). Mais une autre ligne budgétaire (la ligne 928) était créée pour le financement de programmes de stockage et de systèmes d'alerte rapide et dotée de 10 millions d'ECU. Le Burkina en a bénéficié pour la construction de magasins de stockage (1,2 M ECU) et le Tchad pour l'appui à un système d'alerte rapide (0,46 M ECU) (2) .

- En 1988, ces deux lignes budgétaires ont été chacune dotées de 10 millions d'ECU, mais en septembre 1988, seule une prolongation de l'appui au système d'alerte rapide du Tchad avait été décidée.

(2) Voir détails dans rapport de l'an dernier, pages 23 et 24.

Depuis 1986, les possibilités de substitution aux livraisons "classiques" d'aide alimentaire auront donc régulièrement augmenté, passant de 10 à 15 puis 20 millions d'ECU. Après une année d'expérimentation, un règlement (n° 2507/88) a été adopté le 4 août 1988 pour bien définir les modalités d'utilisation de la nouvelle ligne budgétaire 928. Ce règlement C.E.E. "relatif à la mise en oeuvre de programmes de stockage et de systèmes d'alerte rapide" précise que le soutien de la Communauté aux programmes de stockage et aux systèmes d'alerte rapide peut être octroyé, sur demande, pour des actions au profit de pays en développement, à des organismes internationaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales (voir texte complet en annexe 1). La C.E.E. est ainsi le seul donateur qui a légitimé sur la mise en place de ces possibilités de substitution à l'aide alimentaire.

Elle a également lancé une évaluation de ces nouvelles actions. Le bureau d'étude choisi a envoyé durant l'été 1988, des missions dans les pays concernés pour mener ces évaluations. Elles serviront de base à d'éventuelles réorientations des objectifs de ces actions. L'idée de la possibilité d'actions de substitution pluriannuelles est d'ores et déjà avancée. Le caractère ponctuel de ces actions qui visent à lancer des projets concrets peut en effet poser des problèmes pour garantir un suivi d'une année sur l'autre. Mais les Etats membres y semblent plutôt opposés.

Une autre évaluation est en cours sur les opérations triangulaires financées par la C.E.E. Elle n'est pas non plus encore terminée. Quand elle sera achevée pourrait alors se concrétiser une réunion tripartite du P.A.M., de l'U.S.A.I.D. et de la C.E.E. Ces trois gros donateurs ont en effet chacun réalisé une évaluation de leurs opérations triangulaires et pourraient utilement partager leurs expériences et en informer les autres donateurs.

Il convient également de signaler une évaluation en cours des aides alimentaires fournies au Sénégal en 1986 et 1987 par l'intermédiaire des O.N.G. ainsi que les missions effectuées par la Cour des comptes au Mali, en Mauritanie et au Sénégal pour contrôler la gestion de l'aide alimentaire et des fonds de contrepartie.

Cet organe de contrôle des activités de la C.E.E. s'est surtout attaché à examiner la rigueur des comptes plutôt que l'intérêt réel des projets. Ainsi les représentants au Mali se sont un peu fait "tirer les oreilles" pour un certain manque de rigueur dans la tenue de la comptabilité du fonds commun de contrepartie qui, par ailleurs, se trouve être le meilleur exemple au Sahel d'utilisation intelligente et efficace des fonds de revente des aides alimentaires.

De manière plus générale, certaines évolutions concernant la politique d'exportation de produits alimentaires de la C.E.E méritent d'être signalées. Alors qu'aux Etats-Unis où la sécheresse pourrait avoir des retombées sur les quantités disponibles pour l'exportation et l'aide alimentaire, la C.E.E. aurait-elle l'intention de renforcer ses capacités d'exportation vers les pays en développement ? En effet, la Direction Générale de l'agriculture (D.G. VI) -qui, depuis fin 1986, n'assure plus la gestion de l'aide alimentaire, reprise par la Direction Générale du développement (D.G. VIII)- voudrait pouvoir appliquer des mesures qui ne sont guère favorables au renforcement des capacités de production des pays du Tiers-Monde. Le 26 juillet 1988, elle a ainsi proposé deux textes :

- Une proposition de règlement "instaurant une facilité de financement pour l'importation de produits agricoles de la Communauté par les pays en voie de développement".
- Une proposition de directive "portant modalités de l'octroi de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour les produits agricoles" (3).

De quoi s'agit-il ? Ces deux textes proposent la création d'un instrument communautaire qui permettrait de subventionner l'exportation aux pays en développement de produits agricoles européens. Pour le pays importateur, au moins 35 % du coût total seraient un don et le solde pourrait être payé par un crédit garanti par la communauté elle-même et remboursable dans un délai supérieur à trois ans.

Il est donc proposé de créer, à partir du 1er janvier 1989, une ligne budgétaire, dotée de 76 millions d'ECU par an qui permettrait ainsi de subventionner l'exportation annuelle de 2 millions de tonnes de blé, 21 000 tonnes de butteroil et 35 000 tonnes de lait écrémé en poudre (sur la base d'une partie don de 40 % en moyenne).

Il n'est pas question, dans ces textes, de subvention mais de "facilité", ni de "don" mais d'"élément d'aide non remboursable". Toutefois, ce projet rappelle étrangement les programmes de subventions des exportations américaines (B.I.C.E.P., E.E.P.). Le texte proposé par la Commission fait d'ailleurs référence (sans le nommer !) à la concurrence accrue de "son principal partenaire commercial".

Prenant en compte d'avance les éventuelles critiques, la Commission précise "qu'une telle facilité ne doit pas porter atteinte aux perspectives d'exportation des pays en développement exportateurs et qu'elle doit être compatible avec la politique de développement de la Communauté". Mais on ne dit pas comment !

(3) Document COM(88)431 final du 26/07/88

On peut au contraire craindre que cette mesure n'incite davantage les pays à recourir aux importations plutôt que de favoriser le développement de la production locale. Cela d'autant plus que "le pays bénéficiaire s'engagera à maintenir ses importations commerciales habituelles des produits concernés et à ne pas réexporter ces mêmes produits".

Mais il ne s'agit pour le moment que d'une proposition qui risque d'être beaucoup critiquée par le Parlement Européen. Trois semaines plus tôt, la Commission de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du Parlement Européen diffusait un "projet d'avis à l'intention de la Commission de développement et de la coopération sur les problèmes de développement dans le contexte de la politique agricole commune" (4).

L'une de ses conclusions énonce par exemple que "les mesures qui seront prises à l'avenir dans le domaine de l'aide alimentaire devront davantage tenir compte de l'élaboration d'une stratégie agricole et rurale qui incite les agriculteurs à produire..."

Quelques jours plus tard, un autre texte était également diffusé par la Commission (5). Intitulé "Politique de sécurité alimentaire - Examen des expériences récentes en Afrique sub-saharienne", ce document de travail très complet présente les positions de la C.E.E. et les orientations de sa politique en matière de sécurité alimentaire. Il s'appuie notamment sur les expériences concrètes déjà menées. On y lit par exemple que la Commission européenne "insiste sur la nécessité d'un certain degré de protection du marché interne afin d'éviter les perturbations que pourraient causer les importations à bas prix et afin de donner aux producteurs locaux la possibilité de renforcer progressivement leur position concurrentielle".

Déjà, en janvier 1988, le Directeur Général du Développement, Monsieur Dieter FRISCH, déclarait dans une conférence : "il est à conseiller aux pays en développement de se protéger des importations bon marché" (6).

Tous ces propos ne militent guère en faveur de la mise en place de la nouvelle facilité présentée auparavant. Ils illustrent en tout cas la diversité des points de vue et des propositions qui peuvent s'exprimer au sein de la C.E.E. et de ses différentes instances.

(4) Projet d'avis PE 123.443/rév. du 7 juillet 1988, rapporteur : Monsieur Reinhold BOCKLET

(5) Document SEC(88)1076 du 7/07/88

(6) L'aide-alimentaire de la C.E. : Instrument d'une politique de développement ou moyen d'utiliser des excédents, Février 1988.

c) Pays membres de la C.E.E.

* France

Le programme bilatéral d'aide alimentaire français prévoyait en 1988 la fourniture de plus de 14 000 tonnes de céréales aux pays du C.I.L.S.S. : 4 000 tonnes de sorgho pour le Niger, 4 000 tonnes de blé pour le P.R.M.C. au Mali ainsi que pour le Cap Vert et 2 190 tonnes de farine de blé pour le Tchad (équivalent 3 000 tonnes de blé dont la vente devrait permettre la création d'un fonds de contrepartie affecté au développement rural).

Parallèlement à ces aides "traditionnelles", la France a poursuivi des recherches et l'expérimentation d'opérations nouvelles dans la ligne des recommandations du colloque de Mindelo. Déjà en 1986/1987 avait été proposée une opération triangulaire d'envergure entre le Mali et le Sénégal, qui, suite aux difficultés rencontrées en particulier côté sénégalais, s'est transformée et réduite en une opération de 4 500 tonnes de sorgho entre le Mali et la Mauritanie (7). Cette opération s'est fort bien déroulée, au moins pour l'exécution de la quantité fournie par l'O.P.A.M. (le marché passé parallèlement avec la chambre de commerce de Bamako ayant été rompu). Certaines mauvaises langues ont déclaré que la France aurait "malgré elle" transporté quelques grains de sorgho américains... mais le transitaire qui a supervisé l'opération dément formellement cette information.

En 1987/1988, la France n'a pas renouvelé une telle opération triangulaire. En revanche elle a poursuivi les échanges intercoopératifs lancés au Niger dont l'évaluation menée à fin 1987 a souligné l'intérêt (8). En schématisant, on peut en effet constater qu'avec 500 000 FF auraient pu être déplacées 1 500 tonnes, alors que la fourniture par importation d'une même quantité de céréales françaises aurait coûté 5 à 6 fois plus cher.

La France a par ailleurs réalisé plusieurs études au Niger et au Burkina Faso sur la possibilité de mise en place de tickets alimentaires. Au lieu de distribuer directement de la nourriture aux populations choisies, on leur proposerait des tickets donnant droit à des quantités définies de produits alimentaires qu'ils utiliseraient alors selon leurs besoins. De tels tickets permettraient de mieux cibler les destinataires en "court-circuitant" les structures de distribution parfois lourdes et peu soucieuses d'une réelle distribution en faveur des plus démunis.

(7) Voir rapport de l'an dernier pages 31-36.

(8) J.-M. GRESSARD, D. MAS "Evaluation du projet d'échanges intercoopératifs au Niger" - Ministère français de la Coopération - Campagne "Pour une Afrique verte" - Déc. 1987.

Le gouvernement nigérien n'a pas donné suite à cette proposition et les burkinabé lui ont réservé un accueil très mitigé. Certains ont alors suggéré de réorienter vers des programmes de "money for work", idée qui avait d'ailleurs été proposée pour la Mauritanie par des membres du P.A.M. il y a quelques années.

Une autre proposition soutenue par la France se trouve actuellement elle aussi au point mort. Il s'agit de la mise en place d'une opération de transformation industrielle des céréales locales au Sénégal. Cette opération est en fait une réorientation de la proposition d'opération triangulaire entre le Mali et le Sénégal issue du colloque de Mindelo. Le Sénégal avait en effet refusé de voir du sorgho malien entrer sur son sol, déclarant -après avoir annoncé un déficit- que des excédents de sorgho étaient disponibles dans le pays. La France a alors proposé de valoriser ces excédents en les vendant après transformation sur les marchés de Dakar. Elle a financé les études pour la mise en place de cette opération, notamment une étude de motivation et une enquête par sondage sur la consommation de céréales locales par les Dakarois (9).

Bien que certains émettent quelques réserves sur le caractère parfois orienté des questions posées, il apparaît assez clairement que le mil garde une image de marque très favorable chez les consommateurs dakarois. Le caractère irréversible de l'évolution des habitudes alimentaires (augmentation de la consommation de pain et de riz) n'est donc pas aussi évident qu'on avait tendance à le croire jusqu'à présent. Des études récentes de l'I.F.P.R.I. et de l'U.S.A.I.D. vont également dans ce sens.

Après de nombreuses négociations avec les autorités sénégalaises (voir chronologie en annexe 2), un projet avait été monté dans l'optique de "rapprocher autant que faire se pouvait l'opération de conditions commerciales afin que sa reproductibilité puisse être prise en main par des opérateurs privés et qu'elle soit réellement l'amorce d'une véritable reconquête des marchés urbains sénégalais" (10) .

Les moulins SENTENAC devaient ainsi transformer et vendre une première tranche de 7 000 tonnes, suivies de 3 000 tonnes complémentaires. L'opération a été approuvée par le fonds commun de contrepartie qui l'a inscrite dans sa programmation (sous-programme n°6 : "transformation

(9) D. et F. BOLLINGER : "Etude de motivation des Dakarois sur leur consommation de céréales locales" (Tome 1) et "Résultats de l'enquête par sondage sur la consommation des céréales locales par les Dakarois" (Tome 2) - Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat du Sénégal, Ministère français de la Coopération, CEGOS/IDET - Mars 1988.

(10) L. DUPUY : "Régulation céréalière au Sénégal ou les aléas d'une politique" - Ministère français de la Coopération et du Développement - Mai 1988.

industrielle des céréales locales"). Une cellule de "Suivi-Evaluation-Marketing" était programmée pour juin 1988 après la réalisation, courant mai, d'une campagne test de publicité et de promotion bâtie à partir des résultats de l'étude et de l'enquête et avant la commercialisation des produits sur le marché prévue à compter du 4 juillet 1988.

Seulement voilà ! Suite aux troubles sociaux qui ont agité Dakar au printemps, le Président de la République du Sénégal a, le 1er mai, annoncé la baisse du prix de plusieurs denrées de première nécessité. Le prix du kilo de riz est ainsi passé de 160 FCFA à 130 FCFA. Pour compenser cette perte de revenus pour l'Etat sénégalais, le prix d'achat au producteur de l'arachide a été baissé de 90 FCFA à 70 FCFA.

Dans ces nouvelles conditions, le mil transformé ne pouvait plus être vendu à un prix compétitif par rapport au riz, à moins de verser des subventions démesurées. Le Ministère français de la Coopération, tout en se gardant d'apprécier le bien-fondé politique de telles mesures, a alors fait connaître ses réserves aux partenaires du fonds commun et déclaré dans une correspondance du 10 mai 1988 qu'il suspendait son appui au programme de transformation.

Que deviendra-t-il ? D'autres membres du fonds commun espèrent malgré tout pouvoir le lancer. La Présidence de la République elle-même fait pression dans ce sens car une telle opération favorable aux céréales locales viendrait un peu compenser les récentes mesures qui ont privilégié les consommateurs urbains au détriment de la population rurale. Affaire à suivre...

Les choses ont évolué plus positivement et rapidement pour une autre opération de transformation soutenue par la France au Sénégal : la fabrication d'un aliment de complémentation pour nourrissons à base de blé, maïs, sorgho et mil additionné de vitamines et sels minéraux. Mené en collaboration avec Sénélait et Nutriset, ce programme devrait s'étendre rapidement à 14 autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Parallèlement aux opérations décrites ci-dessus, la France a apporté un appui à la constitution d'une banque de données sur les importations commerciales et l'aide alimentaire des pays d'Afrique de l'Ouest. Principalement centrée pour le moment sur la compilation puis la comparaison des différentes sources statistiques internationales sur les importations, cette banque de données, mise en oeuvre en lien avec le Club du Sahel et un bureau d'étude, l'IRAM, pourrait ensuite s'élargir davantage aux statistiques sur l'aide alimentaire. La France finance également le programme d'études sur les échanges informels entre pays d'Afrique de l'Ouest.

Suite au Colloque de Mindelo, la France a donc lancé diverses actions ou études qui en concrétisent ou en affinent les recommandations. Les principales orientations francaises en matière d'appui aux politiques céréalières des pays sahéliens ont été synthétisées dans un document diffusé lors du comité restreint sur les politiques céréalières de juin 1988. A cette occasion a également été diffusé un projet de texte pour un "Code de bonne conduite concernant l'aide alimentaire" dont nous reparlerons plus loin (voir § 1.5). Remarquons enfin cette citation du ministre français de la coopération qui rejoint les analyses du Club du Sahel : "l'augmentation des importations céréalières et de l'aide alimentaire a été la cause et non la conséquence d'un manque de production" (11).

* République Fédérale d'Allemagne

L'aide alimentaire allemande en 1988 n'a été importée d'un autre pays que pour le Cap Vert qui a reçu 7 440 tonnes équivalent blé de céréales qui ont été gérées par l'office céréalier. Toutes les autres dotations concernent des achats locaux de mil/sorgho (14 000 tonnes) ou de riz (3 000 tonnes) (voir tableau 6). En outre, le Cap Vert a reçu, comme en 1987, 200 tonnes d'huile et 200 tonnes de lait en poudre.

La R.F.A. a en effet poursuivi son appui à la gestion des stocks nationaux de sécurité : dans ce cadre, elle est amenée à réapprovisionner ses stocks pour en assurer la rotation ou pour compenser d'éventuelles utilisations en cours d'année.

* Pays-Bas

L'aide alimentaire des Pays-Bas a bénéficié à trois pays sahéliens en 1988 :

- 3 750 tonnes de céréales ont été achetées localement au Burkina Faso et utilisées pour des distributions gratuites, mais aussi pour des ventes ou des prêts. La moitié du coût total de l'opération (971 500 \$) a été financée par Caritas et C.R.S.

- 1 850 tonnes ont été affectées au Mali. Achetées localement ou dans des pays voisins, elles ont été ventilées entre des banques de céréales (800 tonnes), des distributions gratuites (700 tonnes) et des projets "food for work" (350 tonnes). Cette opération a été en partie financée par Caritas Suisse (131 500 \$ sur les 491 900 \$ du coût total). Les fonds de contrepartie ont été affectés aux fonds de roulement des banques de céréales.

(11) Mr PELLETIER : Communication au Conseil de Développement du 31 mai 1988 sur les politiques céréalières en Afrique du Sud du Sahara.

Tableau 6

AIDE ALIMENTAIRE DE LA R.F.A. AUX PAYS DU SAHEL EN 1987 ET 1988
 (en tonnes)

PAYS	1987	1988
BURKINA	5 800 MIL/SORGHO (A)	3 000 MIL/SORGHO (A)
CAF VERT	9 000 MAIS BLANC (T) (1)	7 440 (B) (1)
GAMBIE		
GUINEE BISSAU		
MALI	5 000 MIL/SORGHO (A)	3 000 MIL/SORGHO (A)
MAURITANIE	5 000 RIZ PADDY (A)	3 000 RIZ (A)
NIGER	1 000 MIL/SORGHO (A)	5 000 MIL/SORGHO (A)
SENEGAL		
TCHAD	750 MIL/SORGHO (A) (2)	3 000 MIL/SORGHO (A)
TOTAL	26 550 T	24 440 T

Notes :

- (A) = Achat local
- (T) = Triangulaire (achat en Tanzanie)
- (B) = Opération menée à travers l'Office céréalier
- (1) + 200 T huile et 200 T lait en poudre
- (2) + 150 T huile 75 T lait en poudre écrémé et 375 têtes de bétail pour viande séchée

Source : G.T.Z., Bonn.

- Pour le Niger, l'aide alimentaire a été remplacée par un financement de 952 400 \$ pour un programme de banques de céréales (70 % du budget) et de "cash for work" (30 %). A travers ce programme ont donc été réalisés des achats locaux de céréales.

La totalité de l'aide alimentaire des Pays-Bas aura donc été déliée en 1988 au Sahel. Plus du tiers correspond de plus à une action de substitution telles que celles que la C.E.E. a financées les années antérieures.

* Italie

L'Italie se caractérise par une plus grande variété dans les produits qu'elle fournit au titre de l'aide alimentaire. Dans sa programmation 1988 (voir tableau 7), sont prévus, outre la farine et le riz, de l'huile végétale, le sucre (500 t pour le Cap Vert), de la viande, (lyophylisée ou non), les pâtes, sans oublier le minestrone (620 t sur 4 pays). Ces dotations programmées représentent un engagement financier de 33,5 milliards de lires (environ 150 millions de FF ou 25 millions de \$).

Parallèlement à l'aide alimentaire, l'Italie finance au niveau du C.I.L.S.S. plusieurs études pour une meilleure connaissance du comportement des acteurs du marché céréaliers :

- étude de motivations des producteurs,
- étude du comportement des commerçants.

Dans la ligne du projet pré-CRESAL qui vient de s'achever, elle s'investit également en lien avec la C.E.E., dans la poursuite du "projet diagnostic permanent" (D.I.A.P.E.R.). Par ces diverses actions d'appui, l'Italie est ainsi devenue le premier bailleur de fonds du C.I.L.S.S..

d) Canada

L'année budgétaire au Canada (1er avril/31 mars) ne correspond pas à l'année agricole au Sahel, ni à l'année civile. Sur son budget 1987/1988, le Canada a financé 7 000 tonnes de blé pour la Mauritanie et 16 100 tonnes de blé complétées par 700 tonnes de lait en poudre pour le Sénégal (voir tableau 8). Pour 1988/1989, le Sénégal doit recevoir à nouveau 18 500 tonnes de blé dont la vente viendra en appui aux ajustements structurels. Dans le même but sont planifiés 5 millions de dollars canadiens pour la fourniture de blé au Mali dans le cadre d'un programme pluriannuel de 3 ans. Il est par ailleurs prévu de renouveler, comme en 1987, le versement d'un crédit de 1,5 million de dollars canadiens pour participation au fonds commun de contrepartie. Les craintes manifestées l'an

Tableau 7

AIDE ALIMENTAIRE DE L'ITALIE EN 1988
(en tonnes)

PAYS	CEREALES	AUTRES PRODUITS	VALEUR (Milliards de lires)
BURKINA FASO		140 T minestrone	4
CAF VERT		5 000 T sucre	5
GAMBIE		80 T minestrone 20 T viande lyophilisée	3
GUINEE BISSAU	Riz ou farine		2
MALI	2 500 T riz (dont 1 500 T/HCR)	300 T minestrone	8,5
MAURITANIE		100 T minestrone 15 T viande lyophilisée	3
NIGER	3 700 T riz	1 250 T huile végétale	5
SENEGAL			
TCHAD		200 T viande	2
TOTAL	6 200 T + Guinée Bissau	7105 T	33,5

Source : Ministère des Affaires Etrangères, juillet 1988

Tableau 8

AIDE ALIMENTAIRE DU CANADA EN 1987/88 ET 1988/89
 (en tonnes)

PAYS	1987/1988	1988/1989
MALI		5 millions de \$ en blé
MAURITANIE	7 030 T blé	
NIGER		3 millions de \$ pour achats locaux de céréales
SENEGAL	16 114 T blé + 693 T poudre de lait	environ 18 500 T
TOTAL		

dernier sur les possibilités de renouvellement d'une telle contribution auront donc pu être levées et, au contraire, ce versement de 1.5 million de dollars sera reconduit en 1989/1990 car un accord a été obtenu pour un programme pluriannuel sur 3 ans.

Au Niger, les Canadiens avaient aussi programmé un crédit de 3 millions de dollars pour une aide déliée permettant à l'O.P.V.N. de procéder à des achats locaux. Les nombreuses difficultés rencontrées pour la mise en place de ces achats (que nous détaillerons plus loin au § 1.4 d) ont finalement abouti au report de la date limite de l'utilisation de ce crédit de fin juillet à fin décembre 1988.

Parallèlement à ces aides en nature, le Canada a développé au Mali, dans le cadre du P.R.M.C., une série d'actions d'appui au secteur privé pour accroître la fluidité des marchés céréaliers. Ainsi un programme de plus de 500 millions de FCFA a permis d'offrir des crédits aux commerçants privés. Les remboursements ont atteint, en 1987/1988, 93 % des sommes débloquées. Une ligne de crédit, gérée par la Banque Nationale de Développement Agricole (B.N.D.A.), a permis d'offrir les mêmes outils aux associations villageoises. Un programme expérimental a enfin été lancé en juin 1988 en direction des demi-grossistes. Ces lignes de crédit devraient permettre de faciliter le transit de 75 à 100 000 tonnes de céréales.

L'ensemble du programme d'aide alimentaire canadien a par ailleurs été soumis à un examen du Parlement en 1987. Le gouvernement canadien a ensuite programmé une nouvelle politique d'aide alimentaire visant à en faire "un outil de développement plus souple et plus efficace, tout en préservant sa fonction humanitaire". L'objectif d'accroissement des budgets d'aide alimentaire de 5 % par an a été reconduit. L'aide sera orientée en particulier à l'appui aux pays bénéficiaires pour réformer leur politique agricole et/ou procéder à des ajustements structurels. Le recours à la coopération triangulaire sera accru, mais le Canada entend par cela la mise en place d'opérations de troc et non des achats dans d'autres pays du Tiers Monde. En revanche, il continuera d'affecter jusqu'à 5 % des allocations à des achats déliés.

Côté canadien, il convient enfin de signaler que la sécheresse semblerait moins sévère que prévu au printemps. Les prix n'ont pas autant augmenté qu'on le pensait. Les disponibilités pour l'exportation devraient donc rester importantes.

e) Autres pays

* Le Japon aura cette année fourni un peu moins d'aide alimentaire au Sahel : 31 000 t contre 53 600 t en 1987 (voir tableau 9). Ce qui place quand même ce pays au 4ème rang des donateurs bilatéraux. La totalité de ces aides est fournie en riz acheté en Thaïlande ou au Pakistan.

* L'Arabie Saoudite a fourni 10 000 tonnes au Niger.

* L'Autriche a renouvelé une aide alimentaire au Cap Vert (5 000 tonnes).

* La Suisse a réalisé un achat local de 1 000 tonnes de céréales au Mali.

* Enfin parmi les petits donateurs, on trouve la Suède, le Nigéria et l'URSS qui a renouvelé une dotation de 1 000 tonnes pour le Mali.

f) Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.)

Organisations pourtant voisines, la F.A.O. et le P.A.M. ne fournissent pas les mêmes chiffres pour les dotations d'aide alimentaire du P.A.M. aux pays du Sahel. Et même à l'intérieur du P.A.M., les chiffres ne se correspondent pas toujours entre services. L'aide alimentaire du P.A.M. reste dans tous les cas importante et répartie sur tous les pays du C.I.L.S.S.. Les statistiques les plus détaillées (voir tableau 10) totalisent plus de 100 000 tonnes de céréales pour la campagne 1987/1988 auxquels il faut ajouter 5 500 tonnes de lait en poudre et 14 400 tonnes de produits divers : huile végétale, sucre, viande ou poisson séchés ou en boîte, œufs, etc. En valeur, la part des produits non céréaliers (22,6 millions de \$) est supérieure à celle des céréales (19,3 millions de \$). Ces produits entrent dans la composition des rations P.A.M. Les principaux pays bénéficiaires sont la Mauritanie, le Tchad, le Sénégal et le Mali et les principales céréales fournies sont le sorgho, le riz et le blé ou la farine de blé (principalement en Mauritanie et au Cap Vert).

Le P.A.M. a réalisé quelques achats locaux de mil ou sorgho au Mali (2 200 tonnes), en Mauritanie (1 500 tonnes) et au Burkina Faso (950 tonnes). En outre, il réalise une part importante de ses achats auprès de pays en développement : plus des deux tiers des achats totaux du P.A.M. sur le premier semestre 1988. Pour les aides fournies au Sahel, il s'est ainsi approvisionné en riz au Pakistan.

Le P.A.M. gère actuellement plus d'une vingtaine de projets dans l'ensemble des pays du C.I.L.S.S., ce qui représente un engagement financier de 270 millions de dollars. En outre, une dizaine de projets sont en cours d'élaboration ou d'approbation par les instances du P.A.M. pour un montant de près de 75 millions de dollars. Ces

Tableau 9

AIDE ALIMENTAIRE DU JAPON EN 1987 ET 1988
(en tonnes de riz)

PAYS	1987	1988
BURKINA FASO	4555 (T)	3407 (T)
CAP VERT	3255 (B)	2000 (B)
GAMBIE	3482 (B)	2413 (T)
GUINEE-BISSAU		1706 (F)
MALI	4559 (B)	
MAURITANIE	7115 (T)	4144 (T)
NIGER	5531 (B)	3892 (B)
SENEGAL	13158 (P)	8800 (F)
TCHAD	12000 (T)	4575 (T)
TOTAL	53655	30937

Origine du riz : (B) Birmanie
(P) Pakistan
(T) Thaïlande

Source : Délégation permanente du Japon à l'OCDE

Tableau 10

AIDE ALIMENTAIRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL AU SAHEL
du 1/10/87 au 30/09/88 -

(en tonnes)

PAYS DESTINATAIRES	CEREALES						LAIT EN POUDRE	AUTRES	TOTAL
	SORGHO	MAIS	FARINE DE MAIS	RIZ	BLE ET FARINE DE BLE	FARME DE BLE + SOJA			
BURKINA FASO	3 825						390	908	5 123
CAP VERT				1 370	5 000	600		605	7 575
GAMBIE			123	2 102	200		300	940	3 665
GUINEE BISSAU	470			2 690		80	67	585	3 892
MALI	6 010		3 894	7 500			550	3 360	21 314
MAURITANIE	4 500			380	16 598		1 022	1 191	23 691
NIGER	10 462						1 087	1 732	13 281
SENEGAL	6 180			3 825	8 233		619	2 869	21 726
TCHAD	6 678	566		11 115		265	1 490	2 202	22 316
TOTAL	38 125	566	7 842	33 390	21 798	945	5 525	14 392	122 583

projets, prévus pour une durée de 3 à 6 ans selon les cas, concernent l'appui à des programmes de développement rural, de cantines scolaires, de centres de santé ou de soutien à des groupes vulnérables (voir tableaux 11 et 12). Un certain nombre sont des projets "à objectifs multiples" qui se subdivisent donc en divers sous-projets couvrant des domaines très variés : conservation du sol, irrigation, reforestation, banques de céréales, eau potable, formation, infrastructures sociales, ...

Deux projets se distinguent dans cette liste des interventions habituelles du P.A.M.. En Mauritanie se termine un projet d'appui au programme de stabilisation des prix lancé en 1981 (achèvement prévu en octobre 1988). Depuis 1986/1987, il s'est concentré sur l'achat de céréales locales pour soutenir les prix. Puis au Mali, le P.A.M. participe au P.R.M.C. par la fourniture de 20 000 tonnes de riz par an.

g) U.N.I.C.E.F.

Autre organisme du système des Nations Unies, l'U.N.I.C.E.F. a fourni au Cap Vert 70 tonnes de riz pakistanaise utilisé dans le cadre d'un programme de cantines.

h) Organisations Non Gouvernementales

Les flux et l'utilisation de l'aide alimentaire par les O.N.G. n'ont pas pu être étudiés dans le cadre de cette étude. Mais à part les distributions régulièrement assurées par des O.N.G. américaines et qui restent importantes (environ 44 000 tonnes de céréales fournies dans le cadre du programme américain d'aide alimentaire en 1988), peu d'O.N.G. ont développé de tels projets. A signaler simplement le renforcement de la Banque Alimentaire du Sénégal dont le responsable a récemment fait une tournée en Europe et, dans une optique tout à fait différente, la mise en place , des échanges intercoopératifs au Niger (dont nous avons déjà parlé au § 1.3 c) avec le soutien de la coopération française et du collectif d'O.N.G. française de la "Campagne Afrique Verte". Autre O.N.G. française, Médecins du Monde, a réalisé une opération triangulaire qui a permis en janvier/février 1988 l'achat de 130 tonnes de mil à des coopératives, revendues ensuite dans 28 villages (12). Cette action fait partie de l'"opération Delta" lancée en 1987 dans le cadre de la mobilisation du milieu scolaire français par Action Ecole, une initiative issue des "concerts pour l'Afrique" de Band Aid.

(12) F. GUERIN : "Opération triangulaire 1983 - Rapport technique et financier - Médecins du Monde - Mai 1988.

Tableau 11 (première partie)

**PROJETS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
EN COURS DE REALISATION**

PAYS	NUMERO	OBJECTIF	DUREE	COUT (en millions \$)	OBSERVATIONS
BURKINA FASO	BKF 2239 E1	développement rural à objectifs multiples	6 ans	30,2	Achevé en décembre 1988
	BKF 3226	Développement rural	4 ans	19,8	Extension du projet 2239
CAP VERT	CV 12391 F1	Groupes vulnérables	3 ans	9,4	Distribution à 47 000 pers.
	CVI 2394 P2	Cantines scolaires	3 ans	10,0	Extension prévue sur tout le Cap Vert (60 000 élèves)
GAMBIE	GAM 2729	Développement communau-taire à objectifs multiples	3 ans	22,0	
	GAM 625 E4	Cantines scolaires (primaires)	4 ans	10,8	Extension d'un projet démarré en 1971
GUINEE BISSAU	GUB 2383 P1	Développement rural à objectifs multiples	3 ans	8,4	Suite d'un projet lancé en 1980
	GUB 2554 P2	Cantines scolaires et instituts de formation	3 ans	1,6	
	GUB 2442 P2	Centres de santé	3 ans	1,2	
MAURITANIE	MAU 55 F5	Cantines scolaires	3 ans	2,3	Projet démarré en 1962
	MAU 2533	Assistance au programme de stabilisation prix	4 ans + 3 ans	8,8	Achats locaux depuis 1986/1987
	MAU 2629	Programme d'irrigation du Gorgol noir	5,5 ans	6,1	Achevé en décembre 1988
	MAU 2822	Développement à objectifs multiples	4 ans	12,1	Distribution dans cantines et travaux d'aménagement

Tableau 11 (suite)

**PROJETS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
EN COURS DE REALISATION**

FAYS	NUMERO	OBJECTIF	DUREE	COUT (en millions \$)	OBSERVATIONS
MALI	MLI 2628 Exp 1	Restructuration du marché céréalier et stabilisation des prix	3 ans	12,6	
	MLI 2231 Exp II	Développement des ressources naturelles et rurales	3 ans	39,0	
NIGER	NER 2445 E2	Cantines scolaires	3 ans	6,3	
	NER 2072 E1	Hopitaux-Centres	4 ans 4 mois	4,6	Achevé en avril 1988
	NER 2072 E2	Hopitaux-Centres	4 ans	4,6	Suite projet précédent
SENEGAL	NER 2734	A objectifs multiples	3 ans	13,1	
	SEN 2236 P2	Conservation et développement du couvert végétal	4 ans	15,0	
	SEN 2344 P2	Cantines scolaires	4 ans	3,7	
	SEN 2693	Développement rural intégré dans les régions de Podor et Matan	3 ans	2,8	
TCHAD	SEN 3056	Appui à la nouvelle politique agricole	3 ans	12,6	
	CHD 2238 P1	Réhabilitation groupes vulnérables	3 ans 9 mois	20,5	
	GHD 2452	Développement rural à objectifs multiples	4 ans + 1 an 6 mois	11,9	
TOTAL				269,6	

Tableau 12

**PROJETS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
EN COURS D'ELABORATION**

PAYS	NUMERO	OBJECTIFS	DUREE	COUT (en millions \$)	OBSERVATIONS
BURKINA FASO	BKF 3376	Infrastructure rurale	3 ans	3,5	Extension de certaines activités du projet 2239 Exp.
CAP VERT	CVI 2391 F2	Groupes vulnérables	3 ans	9,0	Extension du Projet 2391 P1
GAMBIE	GAM 2729 Exp	Développement communautaire à objectifs multiples	3 ans	8,9	
GUINEE BISSAU	GUB 2383 P2	Développement rural à objectifs multiples	3 ans	8,5	
MALI	MLI 2231 Exp3	Développement rural			Poursuite projet 2231 Exp2
NIGER	NER 2734 E1	Développement rural à objectifs multiples	4 ans		
	NER 3579	Développement rural de la vallée de Keita	3 ans	4,3	
TCHAD	CHD 2238 P2	Groupes vulnérables	3 ans	5,3	
	CHD 2452 P1	A objectifs multiples	3 ans	10,4	
	CHD 3499	Cantines scolaires	3 ans	23,5	
TOTAL				73,4	

i) Banque Mondiale

Terminer l'examen de la liste des donateurs d'aide alimentaire au Sahel par la Banque Mondiale peut surprendre. Cet organisme n'a jamais envoyé d'aide alimentaire dans ces pays. Il apparaît néanmoins opportun d'en parler car depuis environ un an, la Banque Mondiale semble manifester un intérêt grandissant pour ces questions. Déjà en 1986, elle avait diffusé un document intitulé "La pauvreté et la faim" (13), rédigé par Shlomo REUTLINGER et Jack VAN HOLST PELLEKAAN. Il abordait le problème de l'insécurité alimentaire dans les pays en développement et recensait les mesures possibles pour la réduire. Il distinguait l'insécurité alimentaire chronique de l'insécurité alimentaire temporaire et mettait en relief le facteur limitant du pouvoir d'achat.

Par la suite, la Banque Mondiale a renforcé sa capacité d'analyse en créant un groupe d'étude sur les questions de sécurité alimentaire. Un nouveau document intitulé "Sécurité alimentaire en Afrique" a été mis en circulation en février 1988.

Il est le résultat des investigations d'une task force de 12 membres, dont plusieurs à temps plein, qui a été réunie en octobre 1987. Il comprend une partie principale et des annexes qui sont pour la plupart des développements sur certaines des ressources envisagées par la Banque Mondiale pour lutter contre la faim en Afrique : les femmes, l'aide alimentaire, les O.N.G., l'agriculture et les autres agences. On trouve aussi dans les annexes la méthodologie utilisée pour évaluer l'insécurité alimentaire, et des rapports plus précis par région africaine, dont le Sahel, sur la sécurité alimentaire et sur les intentions de la Banque. Un plan d'action est programmé dès 1989 au Burkina, puis en 1990 en Mauritanie et au Mali.

Ce document a été discuté une première fois lors d'une rencontre informelle avec les donateurs européens à La Haye, en mars 1988. Le rapport final a été adapté par la Banque Mondiale en juillet 1988. Il a ensuite été présenté lors d'une nouvelle réunion informelle des donateurs consacrée à la sécurité alimentaire en Afrique les 14 et 15 septembre 1988 à Maastricht (Pays-Bas).

Par ce rapport et ces réunions, la Banque Mondiale affirme son intérêt pour ces questions. Cette évolution peut être analysée comme une résultante des nombreuses critiques qui sont formulées à l'encontre de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International sur les conséquences sociales souvent dramatiques des programmes d'ajustement structurel. La récente manifestation qui a réuni 30 000 personnes ou le "Tribunal permanent des

(13) Banque Mondiale : "La pauvreté et la faim ; La sécurité alimentaire dans les pays en développement : problèmes et options".

"peuples" organisés par des O.N.G. à Berlin en parallèle à la rencontre des grands bailleurs de fonds sur le problème de la dette l'illustrent bien. Parallèlement aux ajustements structurels, ces institutions financières s'intéresseraient donc aux possibilités de développer des programmes d'accompagnement pour en atténuer les effets auprès des populations les plus pauvres.

D'autres craignent que, par cette évolution, la Banque Mondiale et le FMI qui avaient jusqu'ici autorité en matière d'aide financière, prennent aussi le contrôle des aides alimentaires donc de l'ensemble des moyens de coopération.

Aussi certains donateurs se sont-ils opposés lors des réunions informelles récentes à toute discussion sur un projet de création d'une antenne du P.A.M. auprès de la Banque Mondiale à Washington. Pour le moment, il a tout au moins été décidé le lancement d'une vaste étude sur l'aide alimentaire en Afrique. Une réunion a été programmée le 31 octobre 1988 pour en arrêter précisément les termes de référence.

1.4 - BILAN DES EVOLUTIONS CONSTATEES

a) Evaluation des récoltes et des besoins

Comme annoncé dans l'introduction, nous reviendrons, dans la deuxième partie de ce rapport, sur ces problèmes spécifiques.

b) Acheminement des aides alimentaires, problèmes logistiques

Les flux d'aide alimentaire n'ont pas atteint des niveaux tels que puissent se poser cette année de gros problèmes de transport et de logistique. L'outil de suivi statistique des livraisons a été en revanche renforcé avec la mise en place par le P.A.M. d'un système international d'information sur l'aide alimentaire baptisé I.N.T.E.R.F.A.I.S. Il s'agit d'une banque de données qui centralise les informations sur les allocations, les transports et la logistique de l'aide alimentaire, informations transmises mensuellement par la centaine de bureaux du P.A.M. dans les pays bénéficiaires. Outre les quantités de produits fournies par donneur, le système précise l'origine, l'utilisation (vente, don, prêt), les agences chargées du transport ou de l'utilisation finale de l'aide et bien sûr tous les renseignements d'ordre logistique : nom du bateau, port, dates prévues et effectives d'arrivée au port et/ou dans le pays destinataire. Le système permettra aussi d'identifier les possibilités d'utiliser les excédents locaux par des achats locaux, des opérations triangulaires ou des accords de troc (14).

(14) Programme Alimentaire Mondial : I.N.T.E.R.F.A.I.S., document de présentation du 30 mai 1988

Installée au Centre International de Calcul (C.I.C.) de Genève ainsi que dans les sous-systèmes dans les pays bénéficiaires, la banque de données sera bientôt accessible directement par courrier électronique à tous les membres d'I.N.T.E.R.F.A.I.S. Durant l'été 1988, le P.A.M. étudiait, parallèlement à la remise en place du réseau I.N.T.E.R.F.A.I.S., la reformulation de ses rapports réguliers sur les livraisons d'aide alimentaire aux pays d'Afrique subsaharienne dont la parution a été suspendue en cours d'année 1988. L'intérêt réel de la diffusion de tels rapports est même remis en question dans la mesure où le système permet de répondre aux besoins d'information suivant tous les formats demandés et les périodes de référence requises. Avec le courrier électronique peut donc être envisagé un système d'interrogation "à la carte", adapté aux besoins de chaque utilisateur.

Ce système complète les statistiques réalisées par la F.A.O.. Doit-on dire qu'ils se concurrencent ? On est, en effet, obligé de constater l'absence de concertation entre les services du P.A.M. et les services de la F.A.O.. voire entre différents services de la F.A.O. pour l'établissement de ces statistiques. Chacun sollicite séparément les donateurs, cela sans parler des autres organismes qui recensent également des informations sur l'aide alimentaire : Conseil International du Blé à Londres, OCDE à Paris, Committee of Surplus Disposal (C.S.D.) à Washington !

Retenant une proposition déjà formulée dans un document préparatoire au colloque de Mindelo, ne pourrait-on pas attribuer pour chaque dotation un numéro de code international utilisé par tous avec des critères d'équivalence bien définis ? Le suivi et la comparaison des statistiques en seraient grandement facilités.

Dans le domaine de la logistique, il convient aussi de signaler les problèmes spécifiques rencontrés pour la mise en place d'opérations de transfert de céréales entre pays sahéliens. Nous en reparlerons plus loin à propos des opérations triangulaires (§ 1.4 d).

c) Programmation des livraisons

Le document de présentation du système I.N.T.E.R.F.A.I.S. insiste sur les avantages qu'un tel outil présente pour les donateurs. Ceux-ci pourront "réduire leurs coûts d'expédition, de transit portuaire, de transport intérieur, de stockage et de manutention en leur permettant de :

- prévoir efficacement le volume et le calendrier des expéditions en fonction des besoins estimatifs, des intentions des autres donateurs et de la capacité d'absorption des pays bénéficiaires,

- regrouper les produits pour réduire les coûts de transport,
- mieux répartir les chargements le long des routes,
- avoir plus d'options pour accélérer, retarder ou réorienter les expéditions en cas d'encombrement."

Une information fiable et complète est en effet à la base d'une meilleure prise de décision permettant d'éviter des erreurs de calcul ou d'appréciation de la situation. Celles-ci ont pour effet d'encombrer les ports, surcharger les moyens de transport et gonfler les coûts, désorganiser complètement les systèmes de stockage nationaux avec les conséquences que cela peut avoir sur la production locale. L'expérience de la sécheresse 1984/1985 en a malheureusement donné un bon exemple.

d) Opérations triangulaires

Les tableaux 13 et 14 et la carte correspondante recensent les principales opérations triangulaires et d'achats locaux financées par les donateurs.

L'expérience française de l'opération triangulaire Mali-Mauritanie a suscité un rapport de synthèse qui insiste sur l'importance de la coordination aux différents stades de l'exécution et la nécessité de mettre en place des procédures logistiques particulières. Pour cette opération, le contrat de fourniture avec l'O.P.A.M., la convention de transport et de manutention avec une société africaine et la convention de contrôle avec une société de surveillance ont tous les trois été élaborés en même temps. Une cellule de pilotage a été mise en place pour suivre l'ensemble de l'opération.

Tableau 13

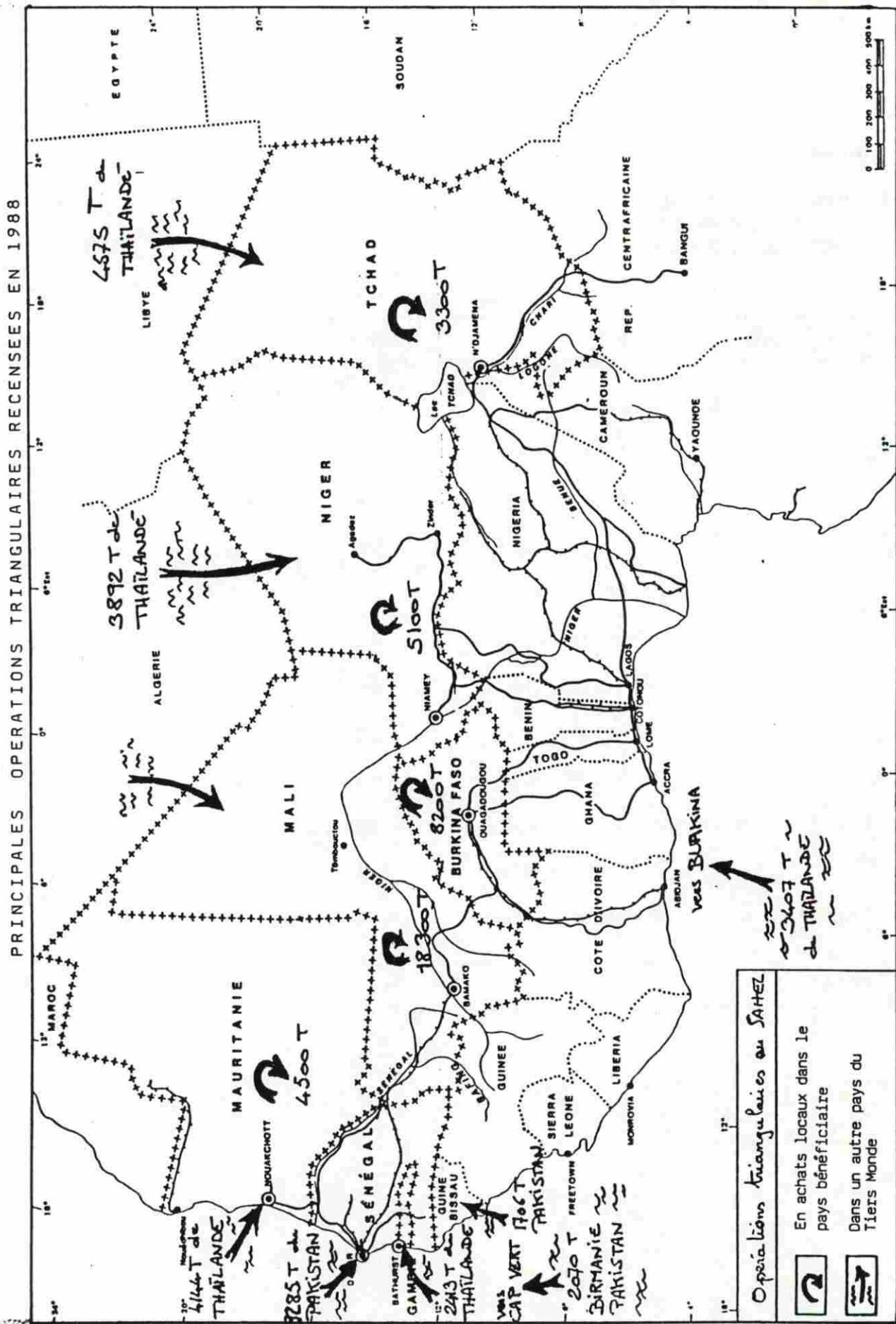
PRINCIPALES OPERATIONS D'ACHATS LOCAUX DE CEREALES
A DESTINATION DES PAYS DU SAHEL FINANCEES EN 1988 PAR LES DONATEURS

PAYS OU ORGANISME DONATEUR	CANAL UTILISE	PAYS D'ORIGINE	PAYS DESTINATAIRE	QUANTITE ET NATURE DE L'AIDE	TONNAGE EQUIVALENT BLE
BELGIQUE-LUX		MALI	MALI	3 000 T	3 000 T
LICROSS		BURKINA MALI	BURKINA MALI	500 T 300 T	500 T 300 T
NORVEGIAN CHURCH AID		MALI	MALI	3 600 T	3 600 T
P.A.M. (sur dotation Pays-Bas)	BURKINA	BURKINA		500 T sorgho	500 T
P.A.M. (sur fonds propres)	BURKINA	BURKINA		450 T sorgho	450 T
P.A.M. (sur fonds propres)	MALI	MALI		3 150 T sorgho	3 150 T
F.A.M.	MAURITANIE	MAURITANIE		1 500 T sorgho	1 500 T
PAYS-BAS	BURKINA	BURKINA		3 750 T	3 750 T
PAYS-BAS	MALI et pays voisins	MALI		1 850 T	1 850 T
R.F.A.	BURKINA	BURKINA		3 000 T	3 000 T
R.F.A.	MALI	MALI		3 000 T	3 000 T
R.F.A.	MAURITANIE	MAURITANIE		3 000 T riz	8 700 T
R.F.A.	NIGER	NIGER		5 000 T	5 000 T
R.F.A.	TCHAD	TCHAD		3 000 T	3 000 T
SUISSE	MALI	MALI		500 T	500 T
SUISSE	TCHAD	TCHAD		300 T	300 T
U.N.I.C.E.F.	NIGER	NIGER		100 T	100 T
TOTAL				36 500 T	42 200 T

Tableau 14

PRINCIPALES OPERATIONS TRIANGULAIRES (sens strict)
 EN CEREALES A DESTINATION DES PAYS DU SAHEL
 FINANCEES EN 1988 PAR LES DONATEURS

PAYS OU ORGANISME DONATEUR	CANAL UTILISE	PAYS D'ORIGINE	PAYS DESTINATAIRE	QUANTITE ET NATURE DE L'AIDE	TONNAGE EQUIVALENT BLE
JAPON	Bilatéral	THAILANDE	BURKINA	3407 T riz	9830 T
		BIRMANIE	CAP VERT	2000 T riz	5800 T
		THAILANDE	GAMBIE	2413 T riz	6993 T
		PAKISTAN	GUINEE BISSAU	1706 T riz	4947 T
		THAILANDE	MAURITANIE	4144 T riz	12018 T
		THAILANDE	NIGER	3892 T riz	11296 T
		PAKISTAN	SENEGAL	8800 T riz	25520 T
		THAILANDE	TCHAD	4575 T riz	13267 T
F.A.M. (sur fonds propres)		PAKISTAN	GUINEE BISSAU	580 T riz	1682 T
	(sur fonds propres)	PAKISTAN	SENEGAL	485 T riz	1406 T
U.N.I.C.E.F. F.A.M.		PAKISTAN	CAP VERT	70 T riz	203 T
TOTAL				32072	93007



Sur la base de cette expérience, le transitaire responsable de l'opération a rédigé un document qui passe en revue l'ensemble des procédures spécifiques à la mise en place d'opérations triangulaires en Afrique de l'Ouest : marchés de fourniture, cahier des charges financeur - contractant, convention de manutention - transit - transport, convention de contrôle, cellule de coordination et de contrôle, rédaction et ventilation des documents nécessaires.... Il propose ce guide de procédures à tous les donateurs confrontés à la mise en place de telles opérations. Le préambule du document résume son point de vue sur la spécificité des opérations triangulaires : "le contractant ne doit plus être seulement un transporteur, mais un logisticien de transport intégré, ce qui est tout à fait différent. C'est un chef d'orchestre et un coordinateur. A ce titre, il doit connaître toute la partition : produit, contrôle, conditionnement, stockage, etc." (15).

(15) P. RODRIGUEZ : "Procédure portant sur les aides triangulaires en Afrique de l'Ouest". G. FERON de Clebsatel S.A. - Janvier 1988.

Dans le domaine des évaluations d'opérations triangulaires, nous avons signalé le travail actuellement en cours sur les actions de la Communauté européenne. Deux autres évaluations ont en revanche été achevées : celle des Etats-Unis et celle du P.A.M.

L'étude du P.A.M.(16) conclut à l'efficacité du recours aux opérations triangulaires et aux achats locaux pour trois raisons principales :

- leur rapport coût/efficacité est largement garanti dans la plupart des cas.
- les délais de réalisation sont tout à fait compétitifs avec ceux des aides classiques. Ils restent néanmoins un peu moins sûrs pour certains fournisseurs occasionnels.
- les achats locaux apparaissent particulièrement appropriés pour répondre aux besoins des populations locales.

Une série de recommandations est ensuite proposée parmi lesquelles la nécessité d'une coopération et d'échanges d'informations accrus entre donateurs et avec les gouvernements bénéficiaires. D'où l'importance d'évaluations systématiques des principales actions menées.

Ces recommandations pourraient se traduire au niveau des pays du C.I.L.S.S. par une évaluation plus approfondie des opérations réalisées par les différents donateurs. Elle viendrait compléter l'étude déjà menée par le C.I.L.S.S./Club du Sahel, en 1985, sur ce thème (17).

Une telle évaluation serait d'autant plus utile qu'elle permettrait de mettre en évidence les difficultés spécifiques rencontrées au Sahel, en particulier dans le domaine des achats locaux. Différentes expériences récentes semblent en effet montrer que ces achats posent souvent des problèmes et que parfois le secteur privé a encore beaucoup de progrès à faire pour jouer un rôle à ce niveau. Déjà en 1986, la France ou le Canada avaient connu des déboires pour acheter du maïs en Côte d'Ivoire (18). Pour 1987, nous avons déjà rappelé l'impossibilité de la Chambre de Commerce de Bamako à honorer un contrat de fourniture de sorgho alors qu'au contraire l'O.P.A.M. faisait la preuve de sa capacité de s'adapter aux conditions du négociation international.

(16) W.F.P. (P.A.M.) : "A study of triangular transactions and local purchases in food aid" - Relief and Development Institute - Occasional paper n°11 - July 1987.

(17) S. JOST : "Etude d'évaluation sur les opérations triangulaires en Afrique de l'Ouest" - C.I.L.S.S./Club du Sahel - Octobre 1985.

(18) Voir l'aide alimentaire au Sahel : Actes du Colloque de Mindelo.

En 1988, plusieurs expériences malheureuses méritent également d'être signalées. Au Burkina Faso, le P.A.M. avait décidé de réaliser des achats locaux pour approvisionner un de ses projets.

Il a donc sollicité auprès des commerçants des offres pour la fourniture des quantités souhaitées. Mais au moment de passer la commande ferme quelques semaines plus tard, tous, les uns après les autres, se sont récusés en refusant de fournir aux conditions de prix qu'ils avaient proposées dans leurs factures proforma, qui normalement correspondent à des offres fermes pendant la durée de validité précisée. Le P.A.M. a donc dû aller s'approvisionner à l'étranger !

Au Niger, la même mésaventure est arrivée aux Canadiens qui, à la fin janvier 1988, avaient donné leur accord pour une aide déliée de 3 millions de dollars canadiens. Un accord était signé le 31 mars avec l'O.P.V.N. qui devait assurer l'achat des céréales, les Canadiens n'intervenant qu'à trois reprises dans le processus :

- au moment du choix des lieux d'achat et de l'appel d'offres,
- avant l'adjudication,
- et bien sûr pour payer la facture !

Malgré les déclarations sur le déficit céréalier ou les vives réactions à la mission F.A.O./P.A.M./Multidonateurs du début de l'année (voir § 2.1), à la mi-mai, rien n'était encore engagé. Un responsable nigérien aurait même sollicité une aide... alors que celle-ci était déjà signée depuis 2 mois ! Début juin, l'appel d'offre est enfin lancé et les commerçants proposent un prix de 80 F à 90 F CFA/kg. Seulement, au moment de signer définitivement les contrats, tous les fournisseurs se désistent car ils demandent un prix supérieur de 25 % et l'appel d'offre doit donc être annulé.

Un second appel d'offre est alors lancé, cette fois-ci pour l'achat de 7 000 tonnes de maïs blanc du Kenya. Mais les conditions dans lesquelles l'O.P.V.N. négocie le contrat paraissent si mauvaises que le Canada préfère annuler la transaction, au risque de devoir payer des pénalités. De plus, les céréales seraient arrivées en pleine période d'une récolte qui s'annonçait à priori bonne. Le Canada a donc obtenu le report de la date limite d'utilisation du crédit qu'il pourra ainsi mieux valoriser après la récolte 1988.

Les Allemands ont, eux aussi, rencontré le même problème pour un achat local au Niger. Au Burkina Faso, ils se sont tournés avec l'O.F.N.A.C.E.R. vers une importation en provenance du Zimbabwe, dont les résultats ne sont pas encore connus.

Ces quelques exemples montrent la difficulté des opérateurs locaux pour s'adapter aux normes du commerce international. Après avoir dénoncé l'intervention trop forte des organismes publics dans la gestion du marché céréalier, il convient donc de reconnaître que les opérateurs privés ne sont pas toujours les plus sûrs et que de nombreux obstacles restent encore à lever pour qu'ils puissent jouer un rôle au niveau régional ou international. Dans l'exemple de l'opération triangulaire Mali-Mauritanie financée par la France, c'est au contraire l'office céréalier qui a fait la preuve du respect de ses engagements.

Cela dit, d'autres opérations d'achats auprès de commerçants se sont fort bien déroulées. Mais il est regrettable que les bonnes volontés de certains donateurs pour réaliser des achats dans les pays sahéliens et ainsi soutenir la production locale soient découragées par de tels échecs et aboutissent finalement à des importations qui concurrencent au contraire cette production.

e) Actions de substitution

La C.E.E. reste actuellement le seul bailleur de fonds qui a prévu explicitement dans ses budgets d'aide alimentaire la possibilité d'actions de substitution et en a précisé les modalités d'attribution et d'utilisation par des règlements très détaillés. Les deux types d'actions de substitution qu'elle a ainsi créés présentent quelques différences :

- les actions de substitution au sens strict (ligne budgétaire 929) ne peuvent être accordées que si le pays bénéficiaire ne reçoit pas d'aide alimentaire. Les fonds attribués viennent justement compenser cette absence d'aide en nature. Ils peuvent être utilisés pour une assez large variété d'actions portant sur le développement agricole et vivrier : fourniture d'intrants, opération de crédit rural, de stockage, d'appui à la commercialisation, au transport, à la distribution ou la transformation de produits agricoles et alimentaires, actions de recherche ou de formation,...

- les actions d'appui aux programmes de stockage et de systèmes d'alerte rapide (ligne budgétaire 9280) peuvent au contraire bénéficier à des pays qui reçoivent la même année de l'aide alimentaire. Elles viennent en renforcer l'efficacité. Mais le domaine d'application est très étroitement défini au stockage et aux systèmes d'alerte rapide et de collecte des données sur l'évolution des récoltes et des stocks.

Les autres donateurs n'ont pas été aussi loin dans cette voie que la C.E.E. Cela ne les empêche pas de fournir parfois directement des crédits qui viennent en substitution à une aide en nature, mais ces dotations

restent exceptionnelles et le plus souvent proviennent de budgets distincts de ceux de l'aide alimentaire. Ainsi en 1988, le Canada a versé directement 1,5 million de dollars au P.R.M.C. et devrait renouveler ce versement en 1989. Pour les Pays-Bas, ce type d'action semble plus facile. L'opération menée en 1988 au Niger représente plus du tiers du budget pour les pays du Sahel.

f) Utilisation et impact des aides fournies

Au Mali, une étude importante a été réalisée sur l'efficacité de l'aide alimentaire d'urgence et des systèmes d'alerte précoce (19). Elle est très critique par rapport à ce type d'aide. Les conclusions mettent ainsi en relief que :

- "l'aide alimentaire d'urgence intervient comme une forme déguisée d'aide budgétaire à l'administration centrale et locale du Ministère de l'Intérieur ;
- près de 30 % sont revendus sur le marché à des prix bradés ;
- les distributions, quand elles sont directement menées par l'administration, font l'objet de favoritisme politique et de différentes formes de discrimination, alors que les distributions par les O.N.G. paraissent satisfaisantes, mais se déroulent au prix de constantes frictions ou concessions avec l'administration locale ;
- les délais de distribution atteignent jusqu'à six mois, ce qui ne correspond pas vraiment aux objectifs d'une aide d'urgence ;
- quand l'administration mène les distributions, les quantités d'aide qui atteignent réellement les bénéficiaires sont souvent insignifiantes."

L'étude met en cause l'efficacité du C.N.A.U.R. (Comité National d'Action d'Urgence et de Réhabilitation des Zones à Risques) qui a remplacé, au début de l'année 1988, le C.N.A.V.S. (Comité National d'Aide aux Victimes de la Sécheresse), ainsi que les "méthodes superficielles d'évaluation des besoins et la tendance à gonfler les demandes d'aide alimentaire". Elles résulteraient de l'achèvement de la période de sécheresse, en 1985 qui a réduit les possibilités de justifications pour des aides d'urgence. Sont alors apparus de nouveaux concepts comme ceux de régions "en danger, sous surveillance ou bien à déficit".

(19) DETALMO PIRZIO-BIROLI : "Institutional structure and efficiency of emergency food aid and early warning systems" - Mali cereals policy and food security sector work, May 1988.

L'étude propose donc que l'aide alimentaire d'urgence soit transférée et gérée par le P.R.M.C. et recommande même aux bailleurs de fonds de faire de ce transfert une condition non négociable de futures aides.

Une autre étude est actuellement en cours sur l'impact des aides de la Communauté Européenne fournies au Sénégal via les O.N.G.. Enfin, il convient de signaler le projet d'étude conjointe Banque Mondiale/P.A.M. sur l'aide alimentaire en Afrique subsaharienne qui devrait analyser en particulier le rôle de l'aide alimentaire auprès des populations pauvres.

g) Fonds de contrepartie

L'année 1988 n'a pas connu de bouleversements majeurs au niveau des fonds de contrepartie. Le fonds commun de contrepartie du Mali fonctionne bien et l'ensemble des donateurs participe régulièrement aux réunions du Comité Technique du P.R.M.C. Une étroite coordination a ainsi pu s'instaurer entre eux comme en témoigne la récente réponse collective qu'ils ont adressée au gouvernement malien qui avait sollicité individuellement chaque représentant de donateur pour une aide alimentaire.

Au Sénégal, le fonds commun a engagé son programme à moyen terme qui couvre la période juillet 1987/juin 1990 (20). Par rapport aux projections initiales, ce programme ne comprend plus 8 mais 9 sous-programmes d'actions dans le domaine de l'achat, du stockage, de la transformation ou de la commercialisation des céréales locales. Les prévisions de ressources et d'utilisation des apports du fonds commun ont été revues à la baisse : 3,5 milliards de FCFA en 1988/1989 (et non 5,4) et 3,8 en 1889/1990 (et non 7,4).

En Mauritanie, un fonds commun a été officiellement mis en place récemment et il commence tout juste à fonctionner. Pour les autres pays, la plupart des donateurs gèrent en commun avec les gouvernements des fonds de contrepartie bilatéraux affectés en général à des projets de développement. Dans certains cas, comme pour le Canada, ces fonds bilatéraux ne sont pas seulement alimentés par la vente de l'aide alimentaire, mais aussi par celle d'autres produits (parfois fournis dans le cadre de lignes de crédit pour des achats dans le pays donneur).

A propos du fonctionnement des fonds communs de contrepartie, certains observateurs auraient noté une relative pression des services centraux du P.A.M. pour que ce dernier se désengage de son rôle moteur dans la gestion des fonds communs (pour lesquels il assure le secrétariat). Une position qui ne serait pas étrangère à la volonté d'autres institutions, comme la Banque Mondiale, de

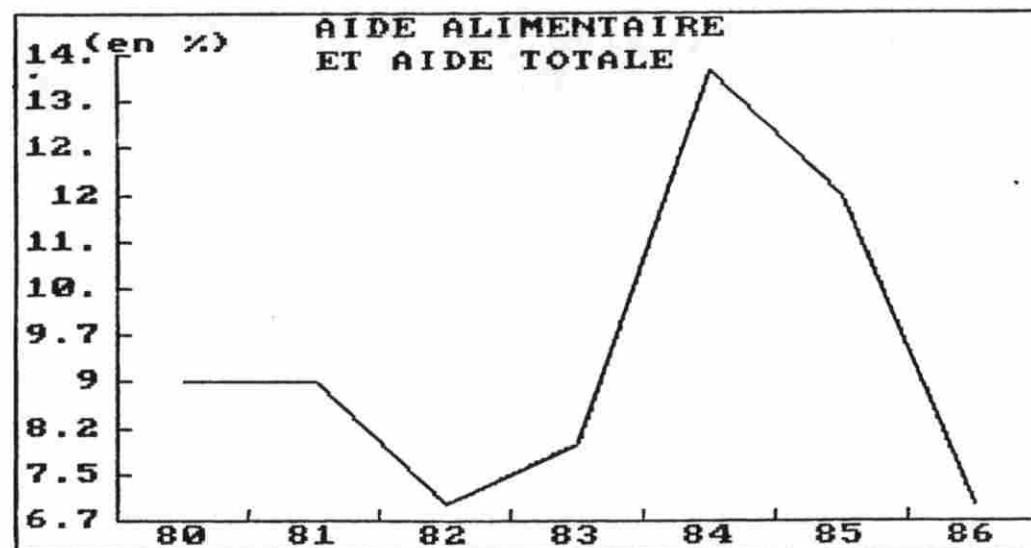
(20) Fonds commun de contrepartie de l'aide alimentaire - Programme à moyen terme du fonds commun, juillet 1987.

s'investir davantage dans ce domaine. Mais ces analyses ne semblent pas partagées par tous et restent difficiles à évaluer. Notons à ce propos que les donateurs bilatéraux ont réaffirmé à la réunion de Maastricht (14-15 septembre 1988) l'utilité du rôle joué par les représentations du P.A.M. dans les fonds communs de contrepartie

h) Aide alimentaire et aide totale

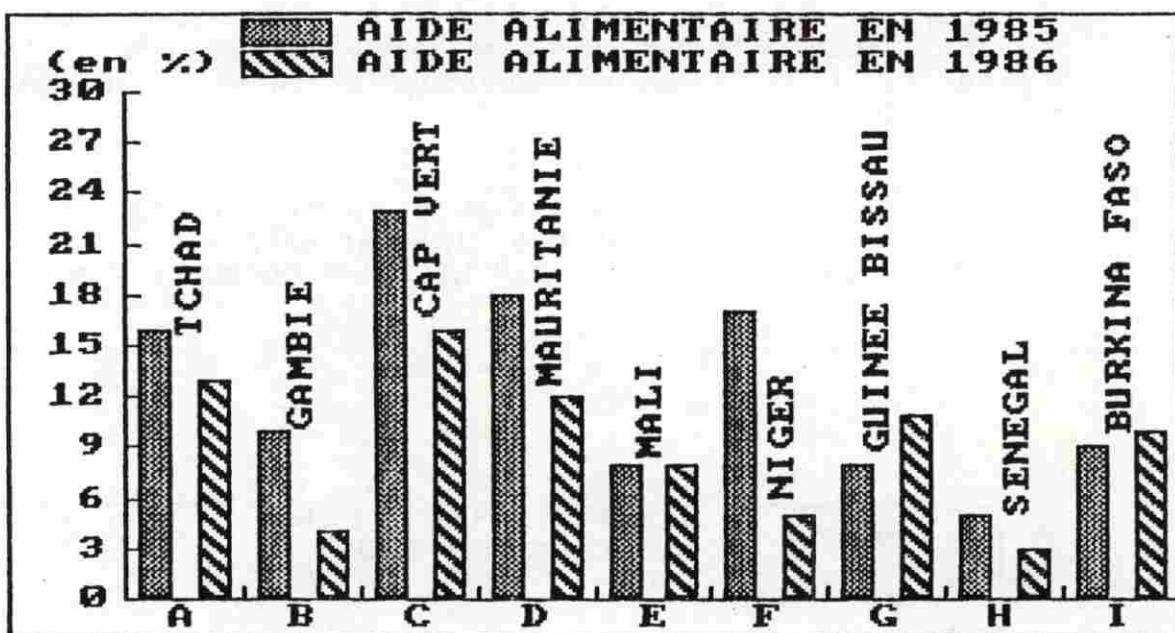
L'ensemble des aides alimentaires a représenté 10 % environ de l'aide publique totale aux pays du C.I.L.S.S. entre 1980 et 1986. Mais, selon les années, on constate d'importantes variations qui ne sont pas systématiquement reliées à la qualité des récoltes. En 1984/1985, année où les productions céréalierées ont été très faibles du fait de la sécheresse, l'aide alimentaire a représenté 14 % de l'aide totale. Mais en 1985/1986, année de bonne récolte, l'aide alimentaire reçue a été nettement supérieure aux besoins, pour représenter 12 % de l'aide totale. Il faudra attendre 1986 pour constater une réduction de l'aide alimentaire, celle-ci atteignant 7 % de l'aide totale. Ce chiffre semble d'ailleurs être un "plancher" car l'aide alimentaire n'est jamais descendue en deçà de ce montant depuis 1980.

"EVOLUTION DE 1980 A 1986 DU POURCENTAGE
DE L'AIDE ALIMENTAIRE PAR RAPPORT
A L'AIDE TOTALE RECUE PAR LES PAYS DU C.I.L.S.S."



Si l'on compare l'aide alimentaire de chaque pays sahélien à l'aide publique totale engagée en 1985 et 1986, plusieurs observations peuvent être faites (voir graphique). Pour les îles du Cap Vert, la Mauritanie, le Tchad, l'aide alimentaire représente une part très importante de leur aide totale (cf. graphique ci-dessous). A l'inverse, dans le cas du Sénégal, l'aide alimentaire est très en deçà de la moyenne reçue par les pays du C.I.L.S.S.

"POURCENTAGE DE L'AIDE ALIMENTAIRE
PAR RAPPORT A L'AIDE TOTALE
DANS CHAQUE PAYS DU C.I.L.S.S. EN 1985 ET 1986"



i) Code de bonne conduite

Pour terminer ce tour d'horizon des principales évolutions concernant l'aide alimentaire au Sahel, il est important de préciser l'avancement de la proposition d'un code de bonne conduite concernant l'aide alimentaire au Sahel. Cette idée, qui figure dans les recommandations du colloque de Mindelo, a été développée dans le rapport de l'an dernier (2ème partie). Depuis, comme elle l'avait annoncé lors de la rencontre du Comité restreint sur la politique céréalière de juin 1987, la France a rédigé une proposition de texte qu'elle a présentée à la réunion de ce même comité qui s'est tenue à Ouagadougou, en juin 1988.

Après un rappel historique et une présentation des lignes de défense de la sécurité alimentaire au Sahel, le document présente une série de recommandations très concrètes et précises en ce qui concerne :

- l'évaluation des besoins,
- la gestion des aides au niveau international,
- la gestion des aides au niveau national,
- l'intégration de l'aide au développement.

Durant l'été 1988, une nouvelle version a été réalisée sur la base des premiers commentaires reçus. Elle doit être mise en circulation pendant l'automne auprès des principaux partenaires concernés et en particulier auprès des différents donateurs qui se retrouveront à Tucson aux Etats-Unis pour une réunion du Club du Sahel au cours de laquelle un accord pourrait être obtenu sur le texte.

Au delà de l'intérêt direct d'un tel code de bonne conduite pour la gestion de l'aide alimentaire, ce dossier peut constituer une première étape concrète dans le processus que le C.I.L.S.S. et le Club du Sahel ont engagé suite au colloque de Mindelo sur le thème de l'espace régional protégé.

Un tel projet ne pourra en effet se réaliser du jour au lendemain et il devra se construire sur la base d'un dialogue et d'un consensus entre donateurs et avec les Etats sahéliens. Un tel consensus semble, dans un premier temps, plus facile à obtenir sur les questions d'aide alimentaire pour lesquelles une expérience a été acquise et les grands principes sont mieux définis.

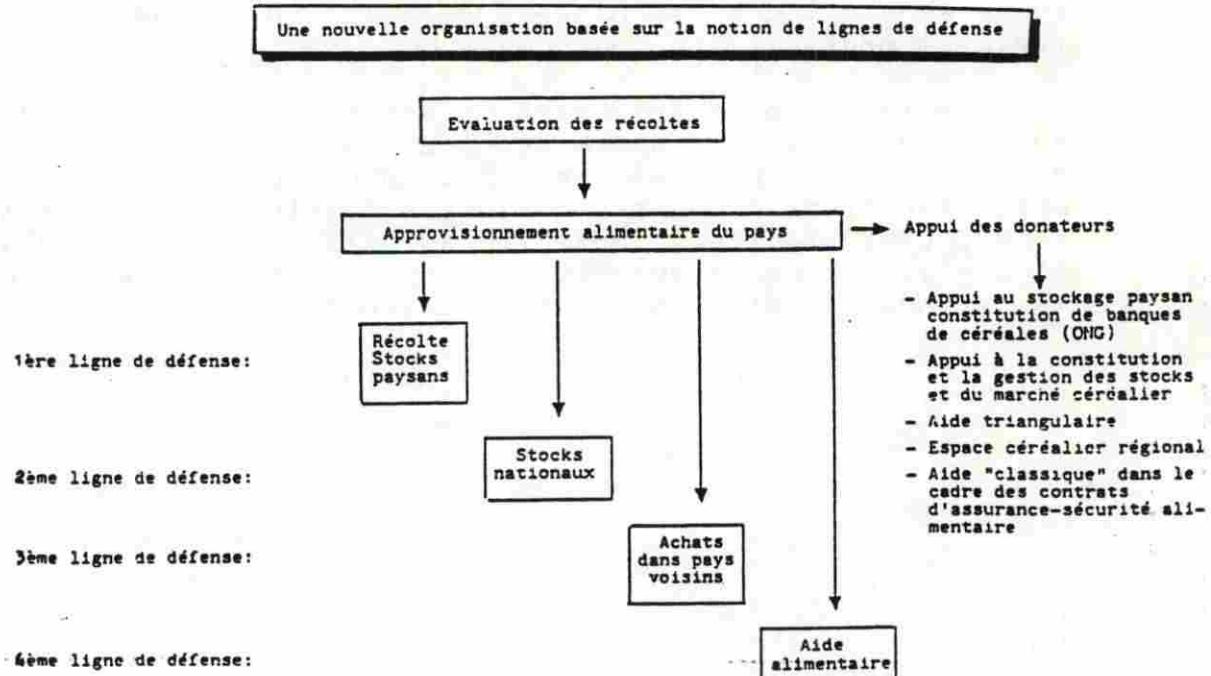
II - AIDE ALIMENTAIRE DANS LES BILANS ALIMENTAIRES

2.1 RAPPEL DU SCHEMA DES LIGNES DE DEFENSE

Avant d'examiner successivement les différentes lignes de défense de la sécurité alimentaire, rappelons en brièvement l'origine et la définition. Cette notion a été introduite lors des débats du colloque de Mindelo sur la politique céréalière dans les pays du Sahel (1/6 décembre 1986) et reprise dans le point 6 des recommandations finales : "sécurité alimentaire, 2 lignes de défense" (niveau local et niveau international). Par la suite, celles-ci ont été affinées de façon à prendre en compte les divers niveaux d'intervention possibles :

- la récolte et les stocks paysans, à travers notamment les banques de céréales ;
- les stocks nationaux (de régulation, de sécurité ou des commerçants) ;
- les approvisionnements sur les marchés régionaux par des achats officiels, mais aussi bien souvent non officiels, ou par des opérations triangulaires ;
- le recours au marché international via les importations commerciales ou l'aide alimentaire importée.

Ces 4 lignes de défense ont été visualisées dans le schéma suivant -rappelé pour mémoire- et sur lequel peuvent être facilement résitués les différents thèmes des recommandations de Mindelo :



2.2 STRUCTURES CONCERNÉES

Les estimations des quantités disponibles sur chaque "ligne de défense" se retrouvent au niveau de l'établissement des bilans céréaliers. Plusieurs services ou structures interviennent dans ces évaluations (21) :

a) Niveau national

Au niveau national, dans chaque pays, interviennent les services statistiques du Ministère de l'Agriculture ou du Développement Rural, appuyés par les services phytosanitaires, météorologiques, les offices céréaliers ou les différents systèmes d'alerte précoce mis en place.

b) Niveau régional

Au niveau régional, le programme AGRHYMET fournit des informations centrées sur les données climatiques ou d'indices de végétation. Elles apportent une image davantage qualitative que quantitative. C'est en particulier à ce niveau que sont exploitées les données satellitaires METEOSAT ou NOAA (22).

* Projet D.I.A.P.E.R.

Parallèlement au programme AGRHYMET, le projet Diagnostic Permanent (.D.I.A.P.E.R.) permet une consolidation au niveau régional des chiffres de production et des bilans alimentaires, chiffres qui sont examinés par un conseil des ministres du C.I.L.S.S. avant d'être diffusés.

Le projet a démarré en 1984, avec l'appui de la C.E.E. Une seconde phase a débuté, en juin 1988 (23). Au cours de la première phase, un accent particulièrement fort a été mis sur la production. Les informations de D.I.A.P.E.R. sont accessibles sous les formes suivantes :

- "Suivi de la campagne et estimation des récoltes". Ce rapport est publié chaque mois de juin à octobre. Il concerne la région C.I.L.S.S. et chacun des Etats membres. Ces rapports existent depuis la campagne 1985/1986. On y trouve une présentation qualitative de l'évolution de la campagne (pluviométrie, état des cultures,...) ainsi que, dans le dernier numéro annuel, les estimations et les perspectives de récolte (production) et la situation

(21) On notera l'excellent travail de Ph. Bonnefond "Les sources statistiques permettant l'élaboration de bilans alimentaires dans douze pays d'Afrique noire francophone" (Doc. de travail O.S.C.E. 1987) dont nous avons repris certains éléments dans les pages suivantes pour la présentation des sources disponibles.

(22) Voir à ce sujet l'étude préparée, comme ce rapport, pour la réunion du réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel de novembre 1988 : Roger PONS "La Télédétection Satellitaire et le Sahel", OCDE, sept. 1988.

(23) cf. "D.I.A.P.E.R. Il s'élance..." dans la lettre d'information du Club du Sahel, Paris, sept. 1988.

alimentaire (première ébauche du bilan céréalier prévisionnel d'autosuffisance alimentaire). Il s'agit donc ici de données prévisionnelles ou provisoires. On trouvera en annexe 4 un exemple de bilan pour la dernière campagne 1987/1988.

- "Reflets sahéliens". C'est une publication trimestrielle du C.I.L.S.S.. On y trouve notamment les données suivantes : production (prévisions actuelles et estimations passées), stocks publics, prix (officiels et du marché, au producteur et au consommateur), commercialisation locale et bilans céréaliers.

- "Banque de données". La publication des informations de cette base se fera au cours de l'année 1988/1989. Il s'agit de données définitives qui vont être expertisées avant diffusion générale.

* PRE-CRESAL :

Ce projet pré-CRESAL, financé par l'Italie (via la F.A.O.) entre 1985 et 1988 a réalisé des études "diagnostics" précises, telles l'analyse des organismes céréaliers, des coûts de production des prix,... Par ailleurs, un important travail méthodologique pour l'établissement des bilans a été mené dans le cadre de ce projet et diffusé dans tous les Etats ; ce travail très fin n'aura peut-être pas toutes les retombées souhaitées, beaucoup de postes du bilan étant difficilement quantifiables.

c) Niveau international

Au niveau international, plusieurs organismes assurent un suivi général de la situation alimentaire dans les pays et publient des documents spécifiques : statistiques, bilans alimentaires, analyses,... Nous présentons ci-après le contenu de ces principales sources.

* F.A.O.

. Le Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide sur l'alimentation et l'agriculture (S.M.I.A.R. en français, G.I.E.W.S. en anglais).

Comme son nom l'indique, ce système d'information fournit essentiellement des données prévisionnelles et provisoires ; il surveille l'offre et la demande de produits alimentaires. Il utilise des tableurs informatisés pour la construction de bilans normalisés. Chaque élément est évalué indépendamment et différentes hypothèses sont expérimentées avant de formuler une estimation des disponibilités et des besoins alimentaires. Le système identifie les pays ou régions où règne une pénurie grave et évalue les besoins d'urgence et les besoins structurels par type de céréale. Il s'agit en partie de données recyclées

(météo et hydrologie, télédétection, statistiques agricoles, détermination du déficit) provenant d'une autre source (pays, donateurs, O.N.G., autres sources locales, le représentant local de la F.A.O. jouant un rôle très important de transmission de l'information). Mais certaines autres données sont recueillies directement à la source même : agrométéorologie, évaluation des récoltes réalisées par des missions sur le terrain,... Les informations sont disponibles assez rapidement (plus ou moins selon les documents) sous les formes suivantes :

- "Sahel : situation météorologique et état des cultures". Il s'agit d'un rapport confidentiel transmis par télex -en français et en anglais- qui paraît tous les 10 ou 20 jours, de juillet à novembre (environ 10 numéros par an). Son contenu est qualitatif. Après un résumé régional, il présente la situation agrométéorologique par pays du C.I.L.S.S. pendant l'hivernage. Le dernier numéro fait le bilan de la saison agricole.
- "Situation alimentaire et perspectives de récoltes en Afrique subsaharienne". C'est un rapport spécial en anglais, avec un résumé en français, qui paraît tous les deux mois. Il existe depuis 1984. Pour tous les pays de l'Afrique subsaharienne, il fournit un certain nombre d'informations sur la production, les stocks, les importations et exportations céréalières, l'aide alimentaire.
- "Perspectives de l'alimentation" paraît sept fois par an en anglais, en français, en espagnol, en arabe et en chinois, et ceci depuis 1975. Sa couverture géographique est mondiale. Outre les cours mondiaux des céréales et les taux de fret maritime (blé), ce document fournit un certain nombre de données par pays : conditions météorologiques, production, importations céréalières, aide alimentaire et dates de la campagne commerciale. Il existe un "supplément statistique" à "Perspectives de l'alimentation" mais il s'agit de séries statistiques longues définitives (10 ans) qui ne concernent qu'un pays du C.I.L.S.S., le Sénégal (importations).

Le S.M.I.A.R. fonctionne depuis 1975 mais il a été perfectionné en 1984/1985 ; il réalise une analyse agrométéorologique au moyen d'un modèle depuis 1976/1977 (surveillance des rendements : indices finaux obtenus avec la meilleure date de semis). Depuis 1984, il envoie chaque année vers octobre, dans les pays qui le souhaitent, des missions d'évaluation des cultures communes avec le C.I.L.S.S.. La qualité de ces évaluations est souvent meilleure que celles des missions F.A.O./P.A.M./Multidonateurs, réalisées généralement plus tard dans les pays qui le demandent. Ces dernières évaluent la récolte et l'aide alimentaire nécessaire. Ce sont des missions plus "politiques" que "scientifiques" mais auxquelles on se réfère malgré tout au niveau officiel. Les données fournies par le S.M.I.A.R. présentent l'avantage

d'être facilement et rapidement accessibles pour l'ensemble des pays concernés. Il convient de s'y référer quand on ne peut pas avoir accès assez vite aux données plus précises ou plus fines qui existent dans certains cas au niveau de tel ou tel pays. On peut enfin signaler que les données du S.M.I.A.R. sont désormais conservées sur l'ordinateur du Centre International de Calcul (C.I.C.) de Génève et qu'on peut ainsi accéder aux informations les plus récentes (fiches récapitulatives par pays). On trouvera, en annexe 4, un exemple de bilan construit dans le cas du Niger pour la campagne 1987/1988.

. Les statistiques définitives de la F.A.O.

Celles-ci sont réalisées essentiellement à partir de questionnaires statistiques que la F.A.O. adresse à chaque pays ; ceux-ci portent sur la production et les statistiques agricoles (annuelles, mensuelles ; riz, céréales) ainsi que sur le commerce extérieur (annuels et trimestriels sur les produits et moyens de production).

Des informations complémentaires sont recueillies dans la documentation que la F.A.O. peut se procurer. Ces statistiques officielles sont facilement consultables soit par acquisition, soit dans des centres de documentation. Elles ne sont disponibles qu'assez longtemps après la fin de l'année ou de la campagne agricole concernée (1 an à 2 ans) sous les formes suivantes :

- "Annuaire F.A.O. de la production" : en français, anglais et espagnol. Il fournit chaque année un certain nombre d'informations par pays, en particulier : production, population (totale et agricole) et disponibilités alimentaires (calories par personne et par jour : moyenne sur plusieurs campagnes). Les principaux produits agricoles céréaliers et vivriers sont concernés et ceci sur les trois dernières campagnes.
- "Annuaire F.A.O. du commerce extérieur" : lui aussi en français, anglais et espagnol. Il fournit tous les ans par pays et par produits agricoles des données en quantité et en valeur sur les importations et les exportations pour les trois ou les six dernières campagnes, selon les cas. Les paragraphes suivants montreront toute la difficulté de cerner ces volumes d'import-export de céréales.
- "Bilans alimentaires" : la parution de ce document, qui existe en français, est irrégulière. Le dernier, qui date de 1984, fournit la moyenne pour la période 1979/1981 ; toutefois, à Rome, la F.A.O. fournit les bilans alimentaires normalisés par pays sous la forme de sorties d'ordinateur. Les informations concernant chaque pays et chaque produit ou type de produits sont celles d'un bilan alimentaire emplois/ressources ex post : production, variations de stocks, importations, exportations, consommation, pertes, semences et disponibilités par personne.

L'ensemble de ces informations se trouve dans la banque de données agricoles de la F.A.O. appelée Système Informatique Intégré (S.I.I.) ; celle-ci assure le stockage et le traitement des données concernant les produits alimentaires et agricoles.

En outre, en ce qui concerne l'aide alimentaire, la F.A.O. diffuse des documents plus spécifiques :

- Le "Bulletin sur l'aide alimentaire". Sa couverture est mondiale et les données sont fournies au niveau des pays depuis 1970. Certaines données sont fournies par campagne (les cinq dernières, de juillet à juin), d'autres par année civile. On y trouve, par pays et par type de céréales, les expéditions d'aide alimentaire (quantités et valeurs) et les importations commerciales habituelles.

- "L'aide alimentaire en chiffres".

Sa couverture géographique est mondiale et les données fournies au niveau des pays remontent à 1970/1971. Il existe depuis 1983. Les informations fournies portent sur les douze dernières campagnes et concernent, pour chaque pays bénéficiaire, les expéditions d'aide alimentaire en céréales par type de céréale et, pour la dernière campagne, par donateur.

La fiabilité de toutes ces données dépend de la bonne volonté des Etats à informer les organisations internationales de l'aide qu'ils attribuent. Ces données risquent donc d'être sous-évaluées (déclarations insuffisantes des Etats, non-déclaration des dons privés du type O.N.G., ...). Cependant elles présentent l'avantage d'être facilement et, dans certains cas, rapidement accessibles pour l'ensemble des pays.

* Le P.A.M.

Le Programme Alimentaire Mondial assure un suivi spécifique de l'aide alimentaire. Nous avons déjà parlé du nouveau système statistique baptisé I.N.T.E.R.F.A.I.S. qu'il vient de mettre en place (§ 1.4 b). Jusqu'alors, les statistiques du P.A.M. sur l'aide alimentaire étaient accessibles, soit directement au Centre International de Calcul du P.A.M., soit par l'intermédiaire de rapports bimestriels intitulés : "Etats des livraisons des aides alimentaires aux pays africains victimes de crises alimentaires". Diffusés depuis 1984, ces rapports détaillent par pays les engagements, les livraisons, la nature, l'origine et le type d'utilisation des aides fournies (vente, urgence, projets). Avec la mise en place du système I.N.T.E.R.F.A.I.S., la forme de ces rapports doit être revue.

* Le Comité d'Aide au Développement (C.A.D.)/O.C.D.E.

Dans les déclarations annuelles que font les pays membres du C.A.D. sur le volume de l'aide publique au développement engagée ou versée, se trouve une rubrique concernant l'aide alimentaire. Des informations en quantités et en valeur, sur la base de l'année civile sont disponibles depuis 1974. Si l'aide bilatérale est bien recensée, l'aide multilatérale via la CEE ou encore le P.A.M. semble moins bien connue.

* U.S.A.I.D./F.E.W.S.

L'agence des Etats-Unis pour le Développement International diffuse un certain nombre d'informations qui permettent d'établir des bilans alimentaires. Le bureau de l'U.S.A.I.D. "Food for Peace Voluntary Assistance" travaille sur les méthodes d'évaluation des déficits alimentaires et sur la diffusion de ces méthodes (séminaire d'Abidjan, en septembre 1986). Le principal document en ce domaine est le "Guide pour l'évaluation des déficits alimentaires". Il n'aborde pas le problème de l'obtention de données fiables pour élaborer des bilans alimentaires. Il n'y est question que de la mécanique d'élaboration et non du contenu.

Parallèlement, un système d'alerte précoce contre la famine, élaboré pour le "Bureau Afrique" de l'U.S.A.I.D. par l'Université de Tulane en Louisiane (USA), a été lancé en 1985. Il s'appelle FEWS (Famine Early Warning System). Le but poursuivi est de construire un système de surveillance des données de terrain qui signalent suffisamment à l'avance l'éventualité d'une crise. Ce système doit permettre d'améliorer les autres systèmes de signalisation existants. Il allie des observations agrométéorologiques et des évaluations agricoles avec le suivi de la situation socio-économique et sanitaire. Il a élaboré des indicateurs d'alerte spéciale dans les domaines démographiques, sanitaires et nutritionnels. Ce système fournit donc des données prévisionnelles, voire provisoires, qui lui sont propres ou proviennent d'autres sources. Ces informations sont diffusées depuis avril 1986 dans des bulletins réguliers pour les pays du C.I.L.S.S. suivants : Mauritanie, Mali, Burkina, Niger, Tchad.

Toutefois, en dehors des bulletins propres à chaque pays, il existe des numéros thématiques communs à plusieurs pays. Les données figurant dans ces numéros communs concernent les ennemis des cultures, la production, les stocks, les importations, l'aide alimentaire, les prix, la consommation, la population, la santé-nutrition, les surplus, les déficits et les bilans alimentaires. La fiabilité des données du système F.E.W.S. semble assez bonne. On trouvera en annexe 4 un exemple de bilan construit, dans le cas du Niger.

* U.S.D.A.

Le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis (Service de la Recherche Economique) publie chaque année un document en anglais, intitulé "World Food needs and availabilities". Il recense les besoins et les disponibilités en nourriture pour l'ensemble du monde. Ce rapport est diffusé par l'U.S.A.I.D..

La méthodologie est basée sur la recherche du besoin en aide alimentaire. On trouvera en annexe 4 un exemple de bilan construit pour le Tchad. Il est difficile de se faire une idée de la fiabilité des données, du fait que les sources d'établissement des postes du bilan ne sont pas indiquées.

d) Concertations locales

Il convient, par ailleurs, de noter qu'au niveau des pays sahéliens la plupart des donateurs se retrouvent régulièrement au sein des comités de suivi des fonds de contrepartie et qu'ils y échangent leurs observations ou celles recueillies dans le cadre des projets qu'ils suivent.

Enfin, habituellement sont organisées des missions conjointes F.A.O./C.I.L.S.S. ou F.A.O./P.A.M./Multidonateurs pour examiner sur le terrain la situation et arrêter, en principe en concertation avec les autorités du pays, les chiffres du bilan alimentaire et des éventuels besoins d'aide.

Ce principe n'a malheureusement pas fonctionné au mieux cette année dans le cas du Niger. Après l'annonce d'un déficit important par les autorités nigériennes (274 000 tonnes), une mission F.A.O./P.A.M./Multidonateurs a été envoyée sur place. Mais elle est arrivée très tardivement (du 20 janvier au 16 février) et surtout elle ne semble pas avoir pris contact avec les services nationaux directement concernés par l'établissement des bilans. Ces services ont désorientés par les conclusions de cette mission.

De même, Monsieur Brah Mahamane, secrétaire exécutif du C.I.L.S.S., a vivement réagi lors d'une intervention télévisée et par un texte diffusé aux donateurs. Il mettait ainsi en cause l'opportunité d'une telle mission par rapport aux efforts déployés au niveau national ou du C.I.L.S.S. pour définir une méthodologie commune et améliorer la qualité des données, accusant la mission d'avoir "manipulé les chiffres existants pour aboutir aux résultats recherchés" et déclarant que "la situation qui se développera dans les prochains mois démontrera que le Niger se trouve bien dans une situation de véritable pénurie".

La mission n'a peut-être pas joué suffisamment le jeu de la concertation mais l'évolution de la situation a plutôt confirmé ses estimations. Un représentant de donateur fait ainsi remarquer que la situation ne s'est pas dégradée comme certains le craignent et qu'au contraire, il y aurait sans doute eu beaucoup plus de problèmes si une aide alimentaire massive avait été envoyée.

Au Sénégal, la concertation fonctionne mieux, d'autant plus qu'a été constitué, en octobre 1986, un comité paritaire d'experts autour du Directeur de l'Agriculture pour examiner le bilan céréalier de la campagne et établir une méthodologie acceptable. Les travaux de ce comité "ont permis de dégager un consensus mais ont aussi démontré la nécessité d'approfondir les critères d'appréciation du bilan céréalier" (24).

Au Mali, le comité de gestion du fonds commun de contrepartie joue également ce rôle, mais essentiellement entre donateurs. C'est ainsi qu'il a étudié la requête d'aide alimentaire, transmise par le gouvernement malien en mars 1988, et qu'il y a répondu de manière collective pour l'ensemble des donateurs.

2.3 PARAMETRES DES BILANS ALIMENTAIRES

a) Généralités

Les organismes précités qui établissent des bilans alimentaires prennent en compte au minimum les quatre paramètres suivants :

- la production céréalière brute,
- les pertes et semences à déduire,
- la population,
- la ration céréalière par habitant.

D'autres paramètres sont pris en compte, ou bien seulement inscrits comme "poste à compléter" par certains organismes. Les tableaux présentés en annexe indiquent les particularités de chacun des évaluateurs du déficit. Mais il est une observation : plus les bilans sont fins et nuancés, moins ils contiennent d'informations. C'est notamment le cas :

- du stockage paysan,
- des importations céréalières clandestines,
- des exportations céréalières régionales,
- de l'alimentation pour le bétail.

Quant aux quatre paramètres fondamentaux, ils ne sont connus qu'avec un intervalle de confiance limité.

(24) Dans le rapport final du Comité des experts chargé de l'évaluation des récoltes pour l'année 1987/1988.

L'exercice, certes théorique de J. EGG (25) sur le cas du Burkina, est illustratif et demeure d'actualité. Si l'on ne connaît la consommation céréalière moyenne qu'approximativement (180 ou 190 kg par habitant ?), la part de la production affectée, aux pertes et semences, de façon incertaine (10 ou 15 % ?), le déficit varie en 1986 de 37 000 tonnes à 164 000 tonnes.

Si on rajoute l'erreur possible sur le niveau de production ($\pm 20\%$), on passe d'un déficit de 377 000 tonnes à un excédent de 189 000 tonnes !

Un exercice de ce genre a été conduit pour la même année par G. HERVIO (26) au Mali : le cumul des incertitudes aboutissait à une estimation du déficit/excédent céréalier compris entre + 244 000 tonnes et - 600 000 tonnes.

Plus récemment, pour la dernière campagne 1987/1988, des résultats "contradictoires" ont été obtenus par le C.I.L.S.S. et la F.A.O. sur la situation du Niger où seuls les paramètres de consommation céréalière par habitant et d'évaluation des stocks paysans sont différents.

b) Production

Par l'intervention du projet Diagnostic Permanent, les résultats de production sont connus avec une marge d'erreur nettement plus faible qu'auparavant. Ces résultats permettent notamment des analyses régionales dans la plupart des pays du C.I.L.S.S., comme l'indique le tableau suivant.

(25) Connaissance du Marché céréalier au Sahel : "Approche macro-économique et mise en oeuvre d'un système d'informatique au Burkina Faso" - J. EGG, D. MARTINET, C.I.L.S.S./D.I.A.P.E.R., AMIRA - Avril 1988.

(26) "Les systèmes d'alerte précoce" - G. HERVIO, AMIRA - Paris, sept. 1986.

TABLEAU 15

SYNTHESE DE L'INFORMATION D.I.A.P.E.R.

PAYS	productions totales	rendements	Superficies	Par région
Burkina Faso	existe	oui	oui	oui
Iles du Cap Vert	existe	non	non	non
Gambie	existe	oui	oui	oui
Guinée Bissau	existe	non	non	ébauche
Mali :				
- Source DNSI	existe	oui	oui	oui
- Source DAA	existe	non	non	non
Mauritanie	existe	non	oui	non
Niger	existe	oui	oui	oui
Sénégal	existe	oui	oui	oui
Tchad	existe	non	oui	non

Source : Base de données D.I.A.P.E.R./C.I.L.S.S., 1988.

On trouvera, en annexe 3, à titre d'information les résultats de production de riz, mil/sorgho et maïs pour tous les pays du C.I.L.S.S. entre 1980 et 1987.

Ce travail de suivi des statistiques de production agricole, qui commence à donner des résultats satisfaisants sera d'ailleurs prolongé dans le cadre de D.I.A.P.E.R. II.

c) Estimation des pertes et semences

Pour évaluer la production nette, il faut tenir compte des pertes et semences. Le "taux" à retenir est variable selon les sources. Le C.I.L.S.S. prend un taux de 15 % pour tous les pays. La F.A.O. adopte un taux de 10 à 15 % selon les pays. Au Sénégal, le Comité des Experts, qui se réunit depuis la seconde année, a pris un taux de 10 % mais beaucoup de participants voulaient adopter un taux de... 30 %. Il est certain que de faire varier ce taux joue sur la production nette et, en conséquence, sur l'évaluation du déficit/excéderent. Il ne semble pas qu'il y ait consensus sur l'importance à donner à ce paramètre.

Pour passer de cette production nette à la production consommable (comparable à l'importation ou à l'aide en produits consommables), il faut réduire les pertes à la transformation ; il s'agit du coefficient de conversion du grain en farine (taux de blutage) ou en semoule, ou du paddy en riz (taux de décorticage). On peut retenir en moyenne les valeurs suivantes : mil, sorgho et maïs : 80 %, blé : 72 % et riz : 65 %.

Finalement, la production nette consommable par rapport à la production brute récoltée est de l'ordre de 64/68 % pour le mil, le sorgho et le maïs, 58/61 % pour le blé et 52/55 % pour le riz, une fois déduites les pertes sur stocks encore plus difficiles à évaluer.

d) Stocks paysans

Les stockages paysans font encore partie du domaine de l'inconnu pour ce qui est de leur évaluation sérieuse. Toutefois, depuis un peu plus d'une année, une méthode d'évaluation quantitative (27) a été élaborée, et est en cours d'application au Burkina Faso par le projet D.I.A.P.E.R. Certaines évaluations, toujours au Burkina Faso, avaient été menées par l'Assistance Technique Italienne du C.I.L.S.S., avec peu de résultats extrapolables actuellement.

e) Estimation de la population

A titre d'exemple, nous donnons trois estimations de populations pour l'année 1988. On notera des divergences sensibles pour le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad. Par ailleurs, des données démographiques au niveau de chaque région ou département ou préfecture sont disponibles dans la base de données D.I.A.P.E.R. ; elles mériteraient d'être confrontées aux chiffres établis par l'Institut du Sahel (dans le cadre de l'USED devenue C.E.R.P.O.D.) afin d'aboutir à une utilisation fine.

TABLEAU 16

ESTIMATION DE LA POPULATION : 1988 (EN 1 000 HABITANTS)

PAYS	C I L S S	F A O	U S D A
Burkina Faso	8 644	8 644	8 486
Cap Vert	350	356	354
Guinée Bissau	930	926	951
Gambie	800	776	779
Mali	7 631	7 815	8 666
Mauritanie	2 000	1 896	1 919
Niger	6 953	6 951	7 214
Sénégal	7 080	6 964	7 281
Tchad	5 295	5 263	4 778

(27) "Proposition d'un système d'évaluation quantitative des stocks paysans et villageois au Sahel" - Guy LEDOUX, Club du Sahel - Paris, 1987.

TABLEAU 17

INFORMATION SUR LA POPULATION DISPONIBLE AU
C.I.L.S.S./D.I.A.P.E.R.

P A Y S	CHIFFRE DE POPULATION TOTALE	POPULATION PAR REGION
Burkina Faso	existe de 1976 à 1985	existe pour chaque R D
Cap Vert	existe pour 1960, 1970, 1980/1985	existe pour chaque île
Gambie	aucune donnée	aucune donnée
Guinée Bissau	existe de 1979 à 1985	existe par région
Mali	existe de 1976 à 1985	existe par région
Mauritanie	existe de 1965 à 1985	existe par région 1965/1972/1977/1982
Niger	existe de 1960 à 1985	existe pour chaque département
Sénégal	existe en 1971 1976/1986	existe pour chaque région pour 1971, 1976/1986
Tchad	existe de 1962 à 1985	existe par préfecture, 1962, 1964, 1968/1985

f) Importations céréalières

Les importations céréalières (riz, blé, maïs) restent un des postes du bilan alimentaire encore mal connu. Pour tenter de remédier à cette lacune, le Ministère français de la Coopération a lancé la constitution d'une base de données sur les importations céréalières pour dix huit pays d'Afrique de l'Ouest. Ce travail confié au bureau d'étude français, I.R.A.M., compare les volumes enregistrés par deux organisations internationales (C.N.U.C.E.D. et F.A.O.) et l'U.S.D.A.. Il fournira des résultats définitifs au cours des prochaines semaines. Mais on peut déjà observer, sans outrepasser les conclusions définitives de l'étude, de l'extrême variabilité des volumes enregistrés selon les sources et de toute la difficulté pour comprendre des écarts d'enregistrement aussi élevés. Le tableau suivant illustre la disparité des volumes d'importations de riz enregistrés dans le cas du Burkina Faso.

TABLEAU 18

COMPARAISON DES DIFFERENTES SOURCES STATISTIQUES
CONCERNANT LES IMPORTATIONS DE CEREALES
PAR PAYS ET PAR PRODUIT*

PAYS : BURKINA FASO
PRODUIT : RIZ (042 en CTCI (*))

(en tonnes)

ANNEES	IMPORTATIONS TOTALES						DONT AIDE ALIMENTAIRE
	CNUCED 1	CNUCED 2	FAO DPCI	FAO SSB	FAO SMIAR	USDA	
1970	1645	1580		2656		2700	0
1971	254	70		1262		1300	100
1972	22	18		41		100	0
1973	1820	124		0		400	0
1974	1156	4		3055		3100	0
1975	8904	5		9706		9700	0
1976	7339	38		12308		12300	100
1977	14392	2317		17939		18400	4600
1978	10053	4291		10237		10200	2200
1979	25541	6451		25476		25500	4200
1980	30048	3126		30322		30300	6400
1981	14971	7435	10000	15001		15000	2200
1982	33416	86	0	32499		32500	3100
1983	37715	725	6000	37720	85000	37700	4100
1984	0	12146		77910	107000	49800	9300
1985	0	32401	35000	103670	99000	40000	24100
1986	0	14512		50000	76000	10100	0
1987	0	2564			50000	0	
1988							

(*) CTCI : Classification type pour le Commerce International

PERIODE DE REFERENCE : - année civile : CNUCED 1 et 2 ; FAO/SSB ; FAO/GSA ; USDA ;
FAO/DPCI
- campagne agricole nationale : FAO/SMIAR

TABLEAU EXTRAIT DE LA BASE DE DONNEES DE L'IRAM :
"Inventaire des flux"

Au regard de ces sources internationales et de la source U.S.D.A., ne serait-il pas souhaitable de confronter ces informations à celles contenues dans la base de données D.I.A.P.E.R./C.I.L.S.S.? Cette comparaison permettrait de tirer pour les pays du C.I.L.S.S. et selon les produits, des séries moins entachées d'erreurs et, peut-être, reflétant mieux la réalité des échanges.

g) Consommation céréalière par habitant

C'est un des paramètres les plus importants dans l'évaluation excédent/déficit et celui qui est, de l'avis de tous les observateurs, le plus controversé. La ration céréalière par habitant est évaluée de façon très arbitraire, sur une base peu scientifique. Les tableaux ci-joints donnent une illustration de ces différentes estimations.

TABLEAU 19

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION PAR HABITANT (EN KG)

PAYS	C I L S S	F A O	F E W S
Burkina Faso	190	190	192
Cap Vert	212	208	
Guinée Bissau	176	165	
Gambie	164	164	
Mali	171	187	
Mauritanie	165	165	123
Niger	237	216	
Sénégal	170	185	
Tchad	141	127	142

Dans le cas du Niger, le C.I.L.S.S. prend 250 kg par sédentaire et 200 kg pour les autres ; la F.A.O. évalue la consommation à 219 kg par rural et à 191 kg par urbain. Quant à l'estimation FEWS, elle se situe à 175 kg par urbain et 205 kg par rural.

Qui a raison ? Qui a tort ? Bien périlleux de répondre à cette interrogation en l'état actuel des résultats des enquêtes consommation.

Si l'on prend le cas du riz, on se rend compte des divergences dans les estimations selon les sources :

TABLEAU 20
CONSOMMATION DE RIZ EN KG/AN ET HABITANT

PAYS	F.A.O.	F.A.C.*
Burkina Faso	8	5
Mali	20	29
Mauritanie	46	49
Sénégal	57	75
Guinée Bissau	94	127

(*) "Le marché mondial du riz" Ministère de la Coopération, Paris, 1986

Quant aux enquêtes C.E.D.R.E.S./I.F.P.R.I. et I.F.P.R.I./I.C.R.I.S.A.T., elles fournissent des résultats encore différents mais peut-être difficilement extrapolables au niveau national.

D'autre part, selon plusieurs observateurs les habitudes de consommation changent assez rapidement. Lors du colloque de Mindelo, l'étude de C. DELGADO montrait une chute de la consommation moyenne par habitant d'environ 20 kg entre 1961 et 1983 pour tous les niveaux de revenus, ainsi qu'une hausse de la consommation de riz de 7 à 10 kg. Toutefois, les récentes observations formulées par le Programme Régional de Promotion des Céréales Locales (.P.R.O.C.E.L.O.S.) indiquent une tendance à la "reconquête" des céréales traditionnelles ; la consommation se diversifierait davantage (poissons, légumes). Comment tenir compte de ces changements lors de l'établissement des bilans alimentaires ?

CONCLUSION

En 1987/1988, l'aide alimentaire se sera donc maintenue à des niveaux relativement peu différents de ceux de la campagne agricole précédente. Certains donateurs ont poursuivi leurs efforts pour adapter au mieux cette aide classique ; Les achats locaux, opérations triangulaires, actions de substitution se sont ainsi renouvelés. Mais plus largement, une série d'actions ou d'études ont été engagées parallèlement à ces aides pour essayer de mettre en oeuvre certaines des recommandations du Colloque de Mindelo, dans le domaine notamment de l'appui au commerce privé ou à la transformation des céréales locales (voir à ce propos les conclusions de la rencontre organisée du 24 au 28 octobre 1988 à Thiès (Sénégal)).

La mise en place de banques de données ou de programmes d'études sur les importations permettra aussi de mieux cerner les flux internes et externes de céréales dans la région. Enfin, l'idée du code de bonne conduite s'est concrétisée dans un texte proposé à la Communauté internationale.

Pour certains, est apparue la crainte de voir tous ces acquis éventuellement remis en cause par les nouvelles initiatives de la Banque Mondiale qui risquent de vouloir faire de l'aide alimentaire un moyen important d'appui aux politiques d'ajustement structurel. On peut cependant espérer que toute l'expérience acquise au Sahel sur la gestion de l'aide alimentaire sera bien comprise par cet éventuel nouvel intervenant et permettra d'éviter les erreurs du passé.

La comparaison des niveaux d'aide alimentaire avec ceux des importations commerciales, souhaitée par les participants à la rencontre du réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel de 1987, s'avère difficile à mener pour le moment car les statistiques sur ces importations demeurent très distinctes selon les sources. Il convient donc d'attendre les résultats de l'analyse menée à partir de la banque de données sur les importations mises en place en 1988. Il serait, d'ailleurs, très intéressant de poursuivre le travail engagé en élargissant cette banque de données aux différentes sources concernant l'aide alimentaire. Ultérieurement, pourrait être proposée une rencontre entre les divers organismes concernés pour étudier les problèmes rencontrés dans l'établissement de ces statistiques et dans leur utilisation.

La même démarche pourrait être adaptée au niveau de l'établissement des bilans alimentaires de façon à confronter les différentes méthodes du C.I.L.S.S., de la F.A.O., de l'U.S.A.I.D. et des services nationaux et à dégager des critères communs d'appréciation des différents paramètres, ou tout au moins les moyens pour en améliorer la connaissance.

Cette concertation sera aussi facilitée par la poursuite de l'établissement d'un bilan régulier sur la campagne en cours. Le rapport annuel de l'aide alimentaire établi depuis maintenant plusieurs années fournit une première base qui peut être élargie, comme cette année, à l'ensemble des paramètres du bilan. L'envoi de bulletins d'information réguliers dans l'année (4 à 5 par an) peut aussi être développé et maintenir une circulation de l'information plus étoffée entre les membres du réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Aide alimentaire en céréales aux pays du Sahel de 1970/1971 à 1987/1988

TABLEAU 2 : Comparaison des besoins en aide alimentaire avec les engagements des donateurs.

TABLEAU 3 : Répartition des engagements 1988/1989 d'aide alimentaire par pays ou organismes donateurs.

TABLEAU 4 : Aide alimentaire des Etats-Unis en 1987 et 1988

TABLEAU 5 : Aide alimentaire en céréales de la C.E.E., en 1986 et 1987

TABLEAU 6 : Aide alimentaire de la R.F.A. en 1987 et 1988

TABLEAU 7 : Aide alimentaire de l'Italie en 1988

TABLEAU 8 : Aide alimentaire du Canada en 1987/1988 et 1988/1989

TABLEAU 9 : Aide alimentaire du Japon en 1987 et 1988

TABLEAU 10 : Aide alimentaire du Programme Alimentaire Mondial du Sahel du 1/10/1987 au 30/09/1988

TABLEAU 11 : Projets du Programme Alimentaire Mondial en cours de réalisation.

TABLEAU 12 : Projets du Programme Alimentaire Mondial en cours d'élaboration.

TABLEAU 13 : Principales opérations d'achats locaux de céréales à destination des pays du Sahel financées en 1988 par les donateurs.

TABLEAU 14 : Principales opérations triangulaires au sens strict en céréales à destination de pays du Sahel financées en 1988 par donateurs.

TABLEAU 15 : Synthèse de l'information D.I.A.P.E.R.

TABLEAU 16 : Estimation de la population 1988

TABLEAU 17 : Information sur la population disponible au C.I.L.S.S./D.I.A.P.E.R..

TABLEAU 18 : Comparaison des différentes sources statistiques concernant les importations de céréales par pays et par produits.

TABLEAU 19 : Estimations de la consommation par habitant

TABLEAU 20 : Consommations de riz par an et par habitant

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Règlement C.E.E. n° 2507/88 du 4 août 1988 relatif à la mise en œuvre de programme de stockage et de système d'alerte rapide.

ANNEXE 2 : Chronologie des événements concernant l'opération de régulation céréalière au Sénégal.

ANNEXE 3 : Productions de mil sorgho, maïs et riz paddy depuis 1970.

ANNEXE 4 : Exemples de Bilans alimentaires réalisés par :

- Le C.I.L.S.S./D.I.A.P.E.R.
- la F.A.O./S.M.I.A.R.
- la F.A.O./P.A.M./Mission Multidonateurs
- l'U.S.A.I.D./F.E.W.S.
- l'U.S.D.A.

I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CEE) N° 2507/88 DU CONSEIL

du 4 août 1988

relatif à la mise en œuvre de programmes de stockage et de systèmes d'alerte rapide

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 235,

vu la proposition de la Commission (1),

vu l'avis du Parlement européen (2),

considérant que la Communauté doit s'efforcer d'inciter les pays en développement à renforcer leur sécurité alimentaire ;

considérant qu'il est possible de renforcer cette sécurité alimentaire au moyen de programmes de stockage et de systèmes d'alerte rapide ;

considérant que la Communauté doit contribuer aux efforts entrepris dans ces domaines par un soutien financier ;

considérant qu'il y a lieu de définir les mesures à prendre pour la mise en œuvre de ces actions ;

considérant qu'il convient de prévoir à cet effet une procédure de décision ;

considérant que le traité n'a pas prévu les pouvoirs d'action requis à cet effet, autres que ceux de l'article 235,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier.

La Communauté peut participer à la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide en ce qui concerne la situation alimentaire dans les pays en développement. Elle peut également participer à la mise en œuvre de programmes de stockage dans ces pays afin d'appuyer des opérations d'aide alimentaire conformément aux règlements concernant, d'une part, la politique et la gestion de l'aide alimentaire de la Communauté et, d'autre part, les actions de substitution, ou des opérations correspondantes entreprises par les États membres, des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales.

Il convient d'assurer que les actions sont intégrées aux autres instruments d'aide de la Communauté, y compris

l'utilisation des fonds de contrepartie résultant de la vente d'aide alimentaire, et qu'elles sont conformes à la politique de développement poursuivie par la Communauté.

Ces actions ont pour objet de renforcer la sécurité alimentaire des pays bénéficiaires. Elles doivent contribuer à une amélioration des conditions de vie des parties de la population les plus démunies dans ces pays et doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux objectifs de développement fixés par ceux-ci, et notamment à leur politique vivrière.

La participation de la Communauté à ces actions, qui devraient en général être de petite échelle, prend la forme d'une aide financière et technique, selon les critères et les procédures prévus par le présent règlement.

Article 2

Le soutien de la Communauté aux programmes de stockage et aux systèmes d'alerte rapide peut être octroyé, sur demande, pour des actions au profit de pays en développement qui sont éligibles à bénéficier d'une aide alimentaire de la Communauté et de ses États membres, à des organismes internationaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales, pour autant que ces dernières répondent aux critères suivants :

- a) posséder un statut caractéristique d'une organisation de ce type ;
- b) avoir leur siège dans un État membre de la Communauté ou, à titre exceptionnel, dans un pays tiers ;
- c) démontrer leur capacité de mener à bonne fin des actions du type de celles visées par le présent règlement.

Article 3

L'aide de la Communauté peut contribuer au financement, pour une durée limitée, des mesures suivantes :

- systèmes d'alerte rapide et de collecte des données sur l'évolution des récoltes et des stocks, destinés à améliorer l'information sur la situation alimentaire dans les pays concernés,
- actions de petite échelle visant à améliorer les systèmes de stockage, notamment au niveau des paysans ou à l'échelon villageois ou local, afin d'assurer une réduction des pertes ou d'assurer des capacités de stockage suffisantes en cas d'urgence,

(1) JO n° C 91 du 8. 4. 1988, p. 8.

(2) Avis rendu le 8 juillet 1988 (non encore paru au Journal officiel).

— études préparatoires et actions de formation liées aux activités susmentionnées.

Article 4

L'aide est accordée par la Communauté soit de façon unilatérale, soit en cofinancement avec des États membres ou avec d'autres donateurs. Dans la mesure du possible, le caractère communautaire de l'aide devrait être maintenu.

Article 5

L'aide de la Communauté prend la forme d'aides non remboursables.

Article 6

L'aide peut couvrir les dépenses extérieures et les dépenses locales nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Les impôts, droits et taxes sont exclus du financement communautaire.

Article 7

La participation aux appels d'offres, adjudications, marchés et contrats est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales des États membres et du pays destinataire. Elle peut être étendue à d'autres pays en développement bénéficiaires d'une aide de la Communauté, notamment en cas de cofinancement ou afin de réduire le coût des actions résultant des distances, des difficultés de transport ou des délais de livraison.

Article 8

1. Les décisions octroyant une aide à un programme de stockage ou à un système d'alerte rapide sont prises par la Commission.

2. La Commission est assistée par un comité composé des représentants des États membres et présidé par le représentant de la Commission.

Le représentant de la Commission soumet au comité un projet de mesures à prendre. Le comité émet son avis sur ce projet dans un délai que le président peut fixer en fonction de l'urgence de la question en cause. L'avis est émis à la majorité prévue à l'article 148 paragraphe 2 du traité pour l'adoption des décisions que le Conseil est appelé à prendre sur proposition de la Commission. Lors des votes au sein du comité, les voix des représentants des États membres sont affectées de la pondération définie à l'article précédent. Le président ne prend pas part au vote.

3. a) La Commission arrête les mesures envisagées lorsqu'elles sont conformes à l'avis du comité.

b) Lorsque les mesures envisagées ne sont pas conformes à l'avis du comité, ou en l'absence d'avis, la Commission soumet sans tarder au Conseil une proposition relative aux mesures à prendre. Le Conseil statue à la majorité qualifiée.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 4 août 1988.

Si, à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine du Conseil, celui-ci n'a pas statué, les mesures proposées sont arrêtées par la Commission.

4. Le comité peut examiner toute autre question relative à la mise en œuvre des actions visées par le présent règlement qui est évoquée par son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande d'un représentant d'un État membre.

Article 9

Pour ce qui est des contributions à des programmes de stockage destinées à des cas d'urgence qui résultent de calamités naturelles ou de circonstances comparables à des calamités naturelles, ou des contributions à des programmes de stockage ou des systèmes d'alerte rapide égales ou inférieures à 400 000 Écus, les décisions d'octroi de l'aide sont prises par la Commission, qui en informe immédiatement les États membres.

Article 10

1. Les décisions fixant les conditions de mise en œuvre des programmes de stockage ou des systèmes d'alerte rapide sont prises par la Commission.

2. L'aide n'est accordée aux bénéficiaires que s'ils s'engagent à respecter les conditions de mise en œuvre qui leur sont communiquées par la Commission.

Article 11

1. Le Parlement européen et le Conseil sont informés, dès leur adoption, des décisions prises conformément aux articles 8 et 9.

2. La Commission transmet annuellement au Parlement européen et au Conseil un rapport sur l'état d'avancement des différentes actions pour les exercices respectifs.

3. La Commission procède régulièrement à des évaluations d'actions significatives en vue d'établir si les objectifs définis lors de l'instruction de ces actions ont été atteints et de fournir des directives pour l'amélioration de l'efficacité des actions futures. Ces rapports d'évaluation sont communiqués au comité visé à l'article 8.

Article 12

1. La Commission prend toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution des actions prévues au titre du présent règlement.

2. À cette fin, les États membres prêtent assistance à la Commission et lui fournissent notamment toutes les informations requises.

Article 13

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Il est applicable jusqu'au 30 juin 1989.

Par le Conseil

Le président

Th. PANGALOS

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS CONCERNANT L'OPERATION DE REGULATION CEREALEIRE AU SENEGAL

1986		
Juin	Dakar	Réunion sectorielle "Agriculture"
Novembre	Sénégal	Requête du Sénégal portant sur 200 000 t d'aide alimentaire
Décembre	MINDELO	Colloque sur les Politiques Céréalières au Sahel : proposition française de prendre les dispositions nécessaires pour soutenir les marchés céréaliers sahéliens (Gauskeit céréales Mali/Sénégal)
<hr/>		
1987		
Janvier	SEN/MALI	Proposition officielle au Sénégal et au Mali de réaliser une mission technique de faisabilité d'une opération de transfert.
Janvier	Sénégal	Hostilité déclarée du Sénégal (M.D.R.)
Janvier	SEN/MALI	Entrevue Présidents Diouf et Traore
Mars	Sénégal	Accord officiel du Sénégal pour réaliser la mission.
Mars	Paris	Réunion au Club du Sahel des donateurs pour étudier la mise en oeuvre des propositions de MINDELO.
Mars	SEN/MALI	Mission technique de faisabilité au Sénégal et au Mali. (refus du Sénégal d'importer des céréales du Mali)
Mars	Paris	Réunion au Club du Sahel des donateurs (compte rendu de la mission de faisabilité).
Avril	Paris	Transmission officielle des conclusions de la mission et des conditions de réalisations.
Avril	Bruxelles	Désistement de la CEE.
Juin	Sénégal	Comité paritaire du FCC : agrément du Sénégal (26/06) aux propositions et aux conditions (prix de vente céréales à 70 F au lieu de 92 F) et demande par le Sénégal d'une mission d'urgence de montage de l'opération.
Juillet	Sénégal	Mission de réalisation de l'opération (apparition d'une taxe (TVA) sur les céréales transformées remettant en cause l'opération).
Septembre	Paris	Le Ministre SAGNA promet de saisir son collègue des Finances TOURE sur la question de cette TVA.
Octobre	Paris	Transmission du mémoire définitif de réalisation de l'opération pour approbation par l'ensemble des donateurs du FCC (dont le Comité paritaire est prévu en novembre) et agrément définitif du gouvernement sénégalais.
Novembre	Paris	Relance auprès des autorités sénégalaises.
Décembre	Dakar	Présentation détaillée - à titre de relance - par le DT au FCC du mémoire de réalisation de l'opération. Soutien sans réserve des donateurs et consensus sur la conditionnalité relative à la suspensions de la taxe de 7 %.
Décembre	Dakar	Relance du FCC auprès des Ministres d'Etat et des Finances pour obtenir une réponse.
<hr/>		
1988		
Janvier	Dakar	Refus des autorités sénégalaises de suspendre la taxe de 7 %
Janvier	Dakar	L'opérateur (Sentenac) hésite à s'engager (évolution des négociations et échec opération 500 t). En tout état de cause, n'est pas prêt à signer un contrat de transformation tant qu'il n'aura pas des assurances sur le marché et les prix.
Janvier	Paris	Comité ministériel Franco-Sénégalais. Après discussions, la délégation sénégalaise (qui était défavorable) accepte de s'engager à intervenir auprès des autorités pour faire suspendre la taxe de 7 %.
Février	Dakar	Démarrage effectif de l'opération. Phase préparatoire : étude de motivation
Mars/Avr	Dakar	Poursuite phase préparation : enquête par sondage
Mai	Dakar	Décision du Sénégal (01/05) d'abaisser le prix du riz à la consommation de 160 à 130 F CFA/kg.
Mai	Paris	Décision du Ministère de la Coopération (10 mai) de ne plus soutenir l'opération de transformation industrielle de mil.

PRODUCTIONS DE MIL/SORGHO, MAIS ET RIZ PADDY DEPUIS 1970

PRODUCTION DE MIL SORGHO

EN 1000 Tonnes

ANNEE	BURKINA	CAP VERT	GAMBIE	GUINEE	IBISSAU	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TOCHAD	TOTAL
!FASO											
80	897,6	0		29,0	25,0	708,3	36,3	1731,5	545,1	386,1	4278,9
81	1181,6	0		42,0	46,0	950,1	62,1	1637,2	735,9	269,8	4844,7
82	1821,2	0		49,4	46,0	1056,6	40,0	1648,0	585,2	295,8	4742,2
83	1802,8	0		33,1	47,5	1097,1	20,0	1685,9	352,8	381,1	4619,5
84	994,1	0		46,7	60,0	876,4	12,6	1819,4	471,5	298,6	3771,3
85	1384,8	0		66,0	65,1	1037,0	81,2	1778,8	949,6	631,4	5993,1
86	1698,9	0		60,2	76,0	1269,9	93,1	1743,6	637,7	636,1	6215,5
87	1479,5	0		ND	ND	1133,4	102,1	1388,4	768,8	581,4	ND

PRODUCTION DE MAIS

ANNEES	BURKINA	CAP VERT	GAMBIE	GUINEE	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TOCHAD	TOTAL
!FASO										
80	184,5	8,5	6,3	ND	45,4	5,1	10,0	57,0	ND	ND
81	118,6	3,0	12,5	ND	61,2	5,2	6,5	94,8	ND	ND
82	111,3	4,4	17,0	ND	89,3	3,4	8,6	82,3	26,0	ND
83	78,2	2,7	8,5	ND	144,3	3,1	6,0	60,5	26,3	ND
84	77,4	2,5	12,3	ND	181,4	1,2	2,9	98,4	21,6	ND
85	151,6	1,3	26,5	ND	115,1	1,2	3,4	146,9	38,9	ND
86	154,8	12,1	17,3	ND	213,5	2,9	6,2	107,9	8,6	ND
87	138,5	ND	ND	ND	143,0	,4	ND	107,7	27,6	ND

PRODUCTION DE PADDY

ANNEES	BURKINA	CAP VERT	GAMBIE	GUINEE	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TOCHAD	TOTAL	
!FASO											
80	48,2	0		42,7	35,5	121,6	10,8	38,7	64,7	46,5	390,7
81	45,1	0		39,2	80,0	134,8	11,1	39,8	127,0	43,2	528,2
82	42,3	0		33,7	85,6	152,6	14,8	41,7	107,8	23,3	581,8
83	27,2	0		26,0	85,0	216,8	14,0	45,5	101,5	18,0	533,2
84	41,8	0		27,2	105,0	189,4	6,0	51,8	135,8	1,0	477,2
85	51,1	0		23,0	115,6	184,9	15,0	56,3	147,0	15,0	607,9
86	37,9	0		17,0	125,0	248,8	33,0	75,3	148,3	28,9	714,2
87	21,8	0		ND	ND	189,4	16,8	ND	119,4	42,1	ND

Source : DIAPER/CILSS

- Sources nationales - Source DNSI pour le Mali

- L'année indiquée correspond à la campagne agricole

1980 correspond à la campagne agricole 1980-81

L'ANNEXE 4 PRESENTE LES BILANS
ALIMENTAIRES CONSTRUITS PAR :

- LE C.I.L.S.S./D.I.A.P.E.R.
- L' U.S.A.I.D./F.E.W.S.
- LA F.A.O./S.M.I.A.R.
- LA F.A.O./P.A.M./MISSION MULTIDONATEURS

CES QUATRE SOURCES SONT REPRISES POUR UN SEUL PAYS,
LE NIGER, ET POUR LA DERNIERE CAMPAGNE AGRICOLE 1987/1988.
D'AUTRE PART, SONT PRÉSENTÉES LES ESTIMATIONS FAITES PAR
L'U.S.D.A. POUR LE TCHAD.

**BILAN PREVISIONNEL CEREALIER D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE
1987/1988 DANS LES ETATS MEMBRES**

RUBRIQUES ETATS MEMBRES	POP. TOT. (1000 hbts)	CONS/ HT/AN (KG)	BES. ALIM. (1000 T)	PROD. BRUTE (1000 T)	PERT- SEM (1000 T)	PROD. NET. (1000 T)	EXC- DEF BRUT 87/88	EXC- DEF BRUT 86/87
BURKINA	8.644	190	1.642	1.640	246	1.394	- 248	22
CAP-VERT	350	200	74	20	3	17	- 57	- 64
GAMBIE	800	164	131	139	21	118	- 13	- 3
GUINEE-BISSAU	930	175	163	230	76	154	- 9	- 36
MALI	7.631	171	1.305	1.483	293	1.190	- 115	- 9
MAURITANIE	2.000	165	330	141	35	106	- 224	- 208
NIGER	6.953	237	1.648	1.498	225	1.273	- 375	- 53
SENEGAL	7.080	170	1.204	997	206	791	- 413	- 646
TCHAD	5.295	141	747	572	86	486	- 261	- 60
TOTAL ETATS CILSS	39.683		7.244	6.720	1.191	5.529	(1.715)	(1.067)

NOTE : Pertes et réserves semences estimées à 15% - Productions brutes.

* Zone saharienne : 80 kg/ha/an/Zone sahélienne : 135 kg/ha/an

Zone soudanienne : 180 kg/ha/an

** Sédentaire : 220 kg/an/ha

Autres : 190 kg/an/ha

*** Si on ne tient pas compte de la production de riz, le déficit brut se chiffre à : 302.345 tonnes.

Source : REFLETS SAHELiens N° 4 • JANVIER 1988

ESTIMATIONS U.S.A.I.D./F.E.W.S. POUR LE NIGER

1987/88

Niger: FEWS Preliminary Cereal Balance Estimates for 1987-88 (Nov. 10, 1987)

- MinAg Estimate -		— Alternate Scenarios —			
MinAg 9/23	If 10% Less : Production :	Using USAID Millet & Sorghum Estimates :	Best Case	Worst Case	FEWS Case

1987 CEREAL PRODUCTION		:	:	:	
Millet-Net	762,633	686,370	866,433	866,433	686,370 800,000
Sorghum-Net	198,711	178,840	306,973	306,973	178,840 250,000
Rice-Net	49,234	49,234	49,234	49,234	49,234 40,000
Corn-Net	3,411	3,070	3,411	3,411	2,763 3,000
Local Net Production	1,044,022	917,814	1,226,051	1,226,051	917,814 1,093,000
On-Farm Stocks	0	0	0	100,000	50,000 100,000
Cereal Banks	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000 2,000
OPVN	77,368	77,368	77,368	77,368	77,368 77,368
RINI Stock	1,716	1,716	1,716	1,716	1,716 1,716
TOTAL CEREAL AVAILABLE	1,095,073	998,598	1,307,135	1,407,135	1,048,898 1,274,084
CEREAL REQUIREMENTS (Population of 6,893,791 used by GoN is a 7/87 FEWS estimate)					
Nat'l Cereal Requirement	1,447,696	1,447,696	1,447,696	1,338,773	1,338,773 1,447,696
CEREAL BALANCE (Deficit)	(352,623)	(449,098)	(140,561)	68,362	(289,835) (173,612)
OTHER FOOD RESOURCES					
Off-Season Production	112,000	112,000	112,000	112,000	80,000 100,000
Comm'l Imports	0	0	0	50,000	50,000 50,000
Emergency Assist	0	0	0	0	0 0
TOTAL OTHER FOOD	112,000	112,000	112,000	162,000	130,000 150,000
UNCOVERED SURPLUS/(DEFICIT)	(240,623)	(337,098)	(28,561)	230,362	(159,835) (23,612)
TO COVER UNCOVERED DEFICIT and BUILD UP A BUFFER STOCK	(340,000)	(437,000)	(128,000)	0	(259,000) (123,000)

ASSUMPTIONS for Best Case: MinAg estimate of 9/23 was pessimistic; on-farm stocks likely to be 100,000 MT; urban and pastoral population of 2,481,765 [7/87] requires 175 kg/yr, agro-pastoralist population of 4,412,026 requires 205 kg/yr; commercial imports of 50,000 MT; movement of grain over Nigeria border will be restricted. Worst Case assumes MinAg 9/23 estimate of production is correct; on-farm stocks: 50,000 MT. Niebe (cowpea) production of 175,000-235,000 MT likely in 1987; it is not counted here, but will be significant source of food for many in 1988. Assume need for 100,000 MT buffer stock. FEWS CASE is FEWS judgement only; does not constitute an official U.S. Government position on any of the figures which compose it.

ESTIMATIONS F.A.O./S.M.I.A.R. POUR LE NIGER

158 NIGER Year	Report Date:		1984.85		1985.86		1986.87		1987.88		1988.89		WORKSFACE		PREVIOUS DATA		F'CAST YEAR 1989.90	
POPULATION (in 000)	6318		6492		6705		6951		7200	d	7200		6693		6693		0.3	
Commodity	ALL CEREALS		ALL CEREALS		ALL CEREALS		ALL CEREALS		ALL CEREALS		ALL CEREALS		ALL CEREALS		ALL CEREALS		ALL CEREAL	
Unbalanced Residual	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.1		0.1		0.0	
A. SUPPLY																		
1. Open Stocks	196.5		116		219.5		218		122.1				20?		44			
2. Production	1054.9		1812.1		1794.8		1433.4		1712.6				1583		0			
Dom. Avail. (1+2)	1251.4		1928.1		2016.3		1651.4		1334.7				1792		44			
3. Imports	385		158		84.1		220		205				235		0			
(J/J Imports	385		158		75		220		220				250		0			
Total Supply	1646.4		2086.1		2100.4		1871.4		2039.7				2027		44			
B. UTILIZATION																		
5. Food Use	1354.4		1590.6		1510.4		1534.3		1675.7				1613.9		44			
6. Feed Use	20		25		30		22		37				37		0			
7. Other Uses	156		246		237		192		283				340		0			
Dom. Util. (5+6+7)	1530.4		1861.5		1877.4		1749.3		1995.7				1990.9		44			
8. Exports	0		5		5		0		0				0		0			
(J/J Exports	0		5		5		0		0				0		0			
Tot. Util. (5+6+7+8)	1530.4		1866.6		1882.4		1749.3		1995.7				1990.9		44			
C. CLOSING STOCKS	116		219.5		218		122.1		44				36		0			
of which Government	0		0		0		0		0				0		0			
D. PER CAPITA FOOD CONS	214.4		245.0		240.2		220.7		232.7				241.1		146666.7			
E. IMPORTS	385		158		84.1		220		205				235		0			
9. Commercial Imp.	64.2		19		6.3		2.8		0				0		0			
10. Food Aid	289		114.8		33.3		50.6		0				0		0			
a. Structural	0		0		0		0		0				0		0			
b. Exceptional	0		0		0		0		0				0		0			
Calories/Day	2014		2297		2253		2072		2182				2260		1396073			

ESTIMATIONS MISSION F.A.O./P.A.M./MULTIDONATEURS POUR LE NIGER

BILAN DE CAMPAGNE 1987-88 (en milliers de tonnes)

<u>Ressources</u>	:	production nette :	
		mil et sorgho	1 173
		maïs : p.m.	
		riz (décortiqué)	49
		sous-total	-----
			1 222
		stock initial :	
		public	51
		privé : commercial p.m.	
		paysan	125
		équivalent des cultures de contre-saison	50
		importations	130
		TOTAL RESSOURCES	1 578
<u>Emplois</u>	:	besoins de consommation	1 504
		stock final	74

		1 578	

ESTIMATIONS U.S.D.A. POUR LE TCHAD

CHAD

Total Grains

Year	Area	Yield	Production	Beginning Stocks	Imports	Exports	Population	Ending Stocks	Feed Use	Nonfeed Use	Per Capita Nonfeed Use
1977/78	1,182	0.51	601	0	46	0	3,997	0	0	647	162.3
1978/79	1,293	0.50	624	0	34	0	4,057	0	0	658	162.2
1979/80	1,118	0.53	615	0	19	0	4,068	0	0	634	156.1
1980/81	1,053	0.61	647	0	33	0	4,113	0	0	679	169.0
1981/82	1,012	0.54	568	0	82	0	4,033	0	0	610	149.4
1982/83	945	0.55	506	0	53	0	4,088	0	0	519	121.5
1983/84	952	0.53	490	0	39	0	4,118	50	0	529	119.7
1984/85	815	0.57	300	50	141	0	4,423	25	0	466	105.3
1985/86	1,046	0.65	682	25	35	0	4,448	60	0	712	160.3
1986/87	1,020	0.58	596	60	35	0	4,554	55	0	756	166.7
1987/88	570	0.61	593	55	66	0	4,646	30	0	684	147.2
Base Average	923	1	558	60	68	0	4,444	35	0	611	137
1988/89	970	0.67	650	50	46	NA	4,778	30	0	655	137.2
1989/90	1,022	0.64	650	50	NA	NA	4,914	30	0	674	137.2

Per Capita Feed Use	Total Use	Total Needs	Status Quo	Grain Equiv	Grain Equiv	Grain Equiv	Grain Equiv	Grain Equiv	Per Capita
				Import Needs	Production	Total Use	Ending Stocks	Import Req	Total Use
0.0	647	647	46	601	647	0	46	162.3	
1.0	673	658	34	624	658	0	34	162.2	
0.0	634	634	19	615	634	0	19	156.1	
1.0	679	679	25	647	679	0	25	169.0	
0.0	610	610	62	548	610	0	62	149.4	
0.0	519	519	53	466	519	0	53	121.5	
0.0	529	579	29	490	529	50	89	119.7	
0.0	466	491	141	300	466	25	141	105.3	
0.0	712	772	65	682	712	60	65	160.3	
0.0	756	811	55	696	756	55	55	166.7	
0.0	684	714	66	593	684	30	66	147.2	
0	611	646	68	558	611	35	68	137	
								Max Abs Imp	
0.0	655	685	5	650	655	30	5	187	
0.0	674	704	24	650	674	30	24	210	

Source : R. Nightingale, Economic research service U.S.D.A., Washington